



*Date de dépôt : 9 janvier 2023*

## **Rapport**

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de Jacques Béné, Yvan Zweifel, Serge Hiltpold, Murat Julian Alder, Pierre Nicollier, Pierre Conne, Antoine Barde, Alexis Barbey pour la pérennité financière de Pro Senectute**

*Rapport de Jean-Marc Guinchard (page 4)*

## Proposition de motion

(2773-A)

### pour la pérennité financière de Pro Senectute

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le fait que, conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1), les communes sont exclusivement responsables de délivrer aux personnes âgées vivant à domicile les prestations d'information sociale, d'aide aux tâches de la vie quotidienne, de lutte contre l'isolement et d'encouragement à la participation dans tous les domaines de la vie sociale ;
- le fait que la Confédération, en application de l'article 101bis de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), confie à Pro Senectute la tâche d'offrir des prestations aux personnes âgées, en particulier la prestation de consultation sociale, dont la Confédération couvre 50% du coût horaire (soit 80 francs sur 160 francs) ;
- le fait que cette consultation sociale est utilisée chaque année par plus de 2200 personnes âgées en situation de précarité, leur permettant d'accéder à des conseils pratiques, mais aussi à des prestations financières cantonales ou fédérales (prestations complémentaires, subsides LAMal, allocations d'impotence, prestations financières ponctuelles au sens des articles 17 et 18 de la loi sur les prestations complémentaires) ;
- le fait qu'il appartient aux collectivités publiques de combler le solde de ce financement pour permettre à cette prestation de se maintenir ;
- le fait que, depuis l'entrée en vigueur de la LRT-1, seule une infime minorité de communes ont engagé un partenariat financier avec Pro Senectute ;
- le fait que, sans financement cantonal ou municipal, Pro Senectute ne sera plus en mesure d'assurer cette prestation et devra licencier plus d'une dizaine d'assistants sociaux qualifiés ;
- le fait que, pour les années 2020 et 2021, une fondation privée genevoise et le fonds de répartition de la Loterie romande se sont substitués aux collectivités publiques pour assurer le maintien de cette prestation, de manière à donner le temps au canton et aux communes de trouver une solution de financement pour sauver cette prestation et le recours aux fonds fédéraux ;

- le fait qu’aucune solution de financement ne semble à ce jour avoir été trouvée par l’ACG, malgré l’insistance et les efforts du Conseil d’Etat ;
- le fait que Pro Senectute, en l’absence de financements suffisants pour 2022, devra ouvrir à la fin de l’été des procédures de consultation du personnel pour l’hypothèse d’un licenciement collectif ;
- le fait qu’il n’existe à ce jour aucune alternative crédible, pour les milliers de personnes âgées bénéficiant de cette consultation sociale, et qu’aucune autre solution ne bénéficierait des financements fédéraux,

invite le Conseil d’Etat

à déposer en urgence au Grand Conseil un projet de loi visant à assurer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, conformément à la LRT.

## Rapport de Jean-Marc Guinchard

Cette motion a fait l'objet d'un traitement par la commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) à l'occasion de 5 séances, les 23 et 30 août, 18 octobre, 22 et 29 novembre 2022. Le magistrat en charge du DCS y a participé à plusieurs reprises.

Les commissaires ont bénéficié au fil de ces séances de l'appui et des compétences de Mme et MM. Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de la commission (SGGC), Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS), Marko Bandler, secrétaire général adjoint (DCS).

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision et efficacité par M<sup>mes</sup> et M. Alexia Ormen, Eléonore Bleeker et Christophe Vuilleumier.

Que toutes et tous soient ici chaleureusement remerciés.

### Séance du 23 août 2022

#### Point de situation du DCS par M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint

Le président rappelle que la Commission a demandé à M. Favre de venir faire un point de situation à l'égard des discussions entre les communes et Pro Senectute qui se sont déroulées cet été.

M. Favre déclare que M. Apothéloz a adressé le 20 juin un courrier à l'ACG qui a été relayé aux communes, portant sur la consultation sociale et la collaboration éventuelle avec Pro Senectute. Il mentionne que cette lettre a été transmise par l'ACG le 6 juillet avec un délai de réponse à hier soir 17h. Il observe que l'ACG a appuyé sur le fait que le canton n'avait pas à poser de questions de cette nature aux communes. Cela étant, il mentionne que 13 communes ont répondu. Il précise :

- Avully indique qu'elle et les autres communes de la Champagne mettront en place un accord avec Pro Senectute, tout comme Bernex.
- Cartigny collaborera avec la fondation,
- Anières ne sait pas encore quelle sera la part octroyée à Pro Senectute,
- Coligny ne donne pour sa part aucune information,
- Grand-Saconnex estime qu'elle collaborera avec la fondation partiellement, tout comme Meinier,
- Collex-Bossy, Carouge, Lancy, Meyrin et Vernier n'entendent pas collaborer avec Pro Senectute bien que des discussions soient ouvertes entre Vernier et la fondation au vu des 150 personnes de cette commune

bénéficiaire des services de Pro Senectute. Quant à la Ville de Genève, il mentionne qu'elle entend se rapprocher de Pro Senectute sans pour autant donner de détail à ce propos.

Un député PLR déclare être catastrophé de voir le peu d'engagements de la part des communes auprès de la fondation et il aimerait connaître les conséquences pour Pro Senectute. Il se demande par ailleurs ce que le département compte faire à présent pour suivre ce dossier.

M. Favre répond que le département a sollicité des informations de la part de Pro Senectute qui a pris la décision la semaine dernière de ne pas ouvrir de procédures de licenciement. Il ajoute que des actifs pourraient être liquidés par la fondation si cela s'avérait nécessaire. Il indique que M. Apothéloz a parlé de la situation au bureau de l'ACG le matin même et a pris les devants pour que ce projet soit traité en urgence.

Ce même député PLR déclare être surpris de la réaction de Pro Senectute puisque cette dernière avait indiqué à la Commission que, sans engagement, elle serait obligée de licencier son personnel cet automne. Il se demande dès lors ce qui permet à la Fondation de prendre position pour le moment.

M. Favre répond que Pro Senectute épuise ses ressources depuis 5 ans et il mentionne qu'il lui reste quelques titres qu'elle est prête à sacrifier pour éviter de lâcher les 2000 seniors qu'elle suit. Il précise que ces actifs permettront à la fondation de tenir quelques mois seulement. Il estime que Pro Senectute fonde de grands espoirs sur la rencontre avec la Ville de Genève qui doit se dérouler dans quelques jours.

Un député UDC rappelle que le débat ne vise pas à sauver Pro Senectute de la faillite, mais à préserver les prestations délivrées aux personnes âgées qui en bénéficient. Il observe, cela étant, que Pro Senectute semble à présent hors-jeu et il se demande s'il sera possible d'assurer la consultation sociale.

M. Favre répond que le règlement indique que chaque commune doit offrir une consultation sociale avec Pro Senectute, un autre prestataire ou au travers d'un service communal. Il pense que si Pro Senectute se retire dans quelques mois, il y aura des lacunes durant plusieurs années. Il pense que certaines communes qui n'ont pas répondu envisageront tout de même de confier à Pro Senectute une partie des prestations compte tenu des compétences nécessaires pour assurer ces dernières.

Il mentionne que le département demandera en 2023 à chaque commune ce qu'elle a fait en matière de consultation sociale. Il ajoute que toute l'articulation se base sur la confiance puisque le département n'a pas les ressources qui lui permettraient d'effectuer des contrôles approfondis pour vérifier que les prestations atteignent les seuils requis en termes qualitatifs ou

quantitatifs. Il précise qu'il n'y aura donc pas de contrôle opéré auprès des seniors directement.

Un député EAG signale avoir déposé une motion devant le Conseil municipal de la Ville de Genève pour connaître les intentions de cette dernière dans le domaine. Il rappelle que tout le monde sait que seule Pro Senectute peut recevoir de l'OFAS une subvention permettant de financer la moitié du coût que représente la consultation sociale. Il se demande dès lors la raison de cette dilapidation des fonds publics réalisée par des communes comme Meyrin, Carouge ou Vernier. Cela étant, il rappelle que la subvention n'est pas si considérable à l'échelle du canton.

Un député PDC déclare que les députés sont confrontés maintenant à des faits qui impliquent des responsabilités. Il ajoute que les communes sont toutes en train de s'organiser et il estime qu'il serait plus simple d'imposer aux communes de verser un million tout en les laissant libres de s'organiser. Il pense qu'il convient de demander l'urgence sur le projet et de procéder aux amendements sur le siège. Mais il mentionne qu'il est nécessaire d'affirmer une volonté politique.

Un député PLR déclare que cet objet est inscrit à l'ordre du jour de la séance de septembre. Il ajoute que l'ACG a une commission sociale qui siège et il remarque que la situation pourrait évoluer au sein de la Ville de Genève, raison pour laquelle Pro Senectute a décidé de maintenir son personnel. Il déclare qu'il en resterait pour le moment à ce stade et il propose de procéder au débat sur le siège.

Le président acquiesce. Il déclare qu'il convient en effet d'ancrer dans la loi la consultation sociale.

Un député S partage l'avis de ses préopinants PLR et PDC. Il pense qu'il est important d'avoir un engagement clair de la part des communes, ce qui n'est pas encore le cas pour le moment. Il ajoute qu'il y a un enjeu financier important à l'égard de la consultation sociale.

Un député UDC entend soutenir la position de son collègue PDC, en indiquant qu'il est à disposition pour préparer un amendement. Il pense que le PL doit être suffisamment éloquent pour permettre de garantir la consultation sociale, quitte à forcer la main des communes ou du Conseil d'Etat.

Un député S pense qu'il serait utile de faire un point sur le sujet lors de la prochaine séance avant la plénière.

Le président répond qu'un point de situation sera fait lors de la prochaine séance de commission.

M. Favre mentionne que les contacts avec la Commission sociale de l'ACG ont été fréquents et il remarque que le résultat qui en est ressorti a fait l'objet d'une concertation. Il ajoute que la marge de manœuvre est entièrement entre les mains de la CACRI et du Grand Conseil et que c'est en fonction du choix de ce dernier que le règlement pourra être rédigé. Il observe par ailleurs qu'il n'est pas souhaitable d'attendre plus longtemps puisque le PL risquerait d'être voté après le dépôt des budgets communaux.

Il indique ensuite qu'il n'est pas utile de solliciter le département la semaine prochaine à l'égard d'un amendement puisque le département ne s'opposera pas à l'amendement que proposait le député PLR. Il rappelle que l'idée n'est pas d'interdire aux communes d'assurer le travail elles-mêmes.

Le président déclare qu'il serait utile d'avoir les dernières réponses provenant des communes.

M. Favre acquiesce et mentionne qu'il fera parvenir à la CACRI les informations supplémentaires provenant des communes.

Un député PLR déclare qu'il est facile de renvoyer le bébé au Grand Conseil. Il rappelle que le projet a été déposé tardivement. Il mentionne par ailleurs que voter des amendements dans le bleu est très gênant et il rappelle que si l'amendement a été retiré c'est parce que le département affirmait que tout était géré.

Un député PDC rappelle qu'il n'y a que l'amendement PLR et les modifications évoquées en séance de commission.

Le président rappelle que l'amendement PLR n'était pas accepté par les communes.

Le président déclare que le débat sera repris la semaine prochaine.

## **Séance du 30 août 2022**

### ***En présence de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat – DCS***

Le président remercie M. Apothéloz, Conseiller d'Etat, de sa venue. Il rappelle que la commission traite du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1<sup>er</sup> train) (LRT-1) (A 2 05) en objet principal et que plusieurs communes ont donné leur réponse. En l'absence de M. Favre, M. Apothéloz a accepté de faire un point de situation sur ce PL.

M. Apothéloz remercie le président ainsi que les députés de leur accueil. Il déclare avoir relancé un certain nombre de communes pour obtenir des réponses plus complètes, dont la plus importante, la Ville de Genève. En ce sens, il déclare avoir reçu la confirmation, le jeudi précédent, de la part de

M<sup>me</sup> Kitsos, sur le fait que la Ville de Genève a décidé, au sein du Conseil administratif, d'engager le processus complet de collaboration avec Pro Senectute. Il rappelle que différents modèles sont à la disposition des communes et que la Ville de Genève a fait le choix du processus complet confirmant le suivi social auprès de Pro Senectute, inscrivant en ce sens un montant dans le budget 2023 pour répondre à cette demande. Il précise que le montant exact n'est pas encore connu et que les travaux au sein du Conseil administratif ne sont pas encore terminés, mais que M<sup>me</sup> Kitsos a confirmé le suivi de cette proposition. Selon lui, les réponses obtenues par la Ville de Genève ainsi que les autres communes permettent de continuer dans le processus tel qu'il a été imaginé dans le cadre du PL 13090 et de s'assurer que le service de consultation sociale soit sécurisé pour les années 2023 et suivantes. Il rappelle la confiance qui s'est instaurée entre l'ACG (Association des communes genevoises) et le DCS (Département de cohésion sociale) lors de l'élaboration de ce PL. Il ajoute que le processus de changement des pratiques dans une majorité de communes nécessite du temps et estime que ce processus doit être voté par le parlement pour instaurer davantage de confiance.

Le président remercie M. Apothéloz pour ces informations et les bonnes nouvelles apportées pour l'association Pro Senectute. Il relève le fait que certaines veulent travailler indépendamment avec leur service social et d'autres en collaboration avec une autre institution.

Un député EAG intervient en indiquant que si la Ville de Genève semble se décider – sous réserve du choix du Conseil municipal –, cela ne lui ôte pas le sentiment de nager en pleine confusion. Il évoque certaines communes, comme la Ville de Genève, qui semblent tout confier à Pro Senectute, tandis que d'autres conservent l'entièreté de la gestion de la consultation sociale, comme Carouge. Il trouve étrange de la part de l'ACG d'en arriver à une pareille confusion, où chaque commune peut faire comme elle l'entend.

M. Apothéloz tient à rappeler que le point de départ de ce travail, tant au niveau du PL que du règlement d'application, a été convenu en accord avec Pro Senectute et les communes, qui avaient le choix du dispositif. Il donne l'exemple de certaines grandes communes qui ne souhaitaient pas recréer de service social. Il déclare ne pas être surpris par rapport à l'issue de ces travaux étant donné que les communes étaient autorisées à s'organiser soit pour elles-mêmes, soit en intercommunalité, soit en déléguant la compétence. L'essentiel de leurs travaux résidait dans l'obligation pour les communes de s'activer sur la question des seniors. Il répète que certaines communes ont préféré ne pas payer deux fois et M. Apothéloz pense qu'il n'y a pas de malaise à avoir pour autant que le dispositif soit assuré et assumé, que ce soit par Pro



Senectute, Dôme Seniors ou toute autre institution. Pour s'assurer de la qualité des services, ils ont fixé des critères de professionnalisme dans le cadre des communes qui assumeront l'activité en leur sein. Il déclare ne plus souhaiter de réceptionnistes qui s'occupent de faire du conseil social, mais qui ne sont pas qualifiées pour suivre une consultation sociale. Il précise que ces critères de professionnalisme sont indiqués dans le règlement d'application, qui a été voté à l'unanimité par l'ACG (et donc partagé par l'ensemble des communes). Il conclut par le fait qu'ils pourront mettre en œuvre le règlement d'application lorsque le Grand Conseil pourra voter ce PL.

Le même député EAG trouve un peu étrange l'accord qui s'est opéré entre l'ACG et l'Etat et s'interroge sur l'intérêt de certaines communes qui pourraient se décharger d'une partie de la consultation sociale (à savoir 50%), mais qui persistent à continuer de payer l'intégralité, ce qui lui semble invraisemblable. Il déclare être interpellé par ce problème de transfert de charges entre l'Etat et les communes.

M. Apothéloz répond que le point d'entrée de leur réflexion a été de respecter l'autonomie communale. Il répète que certaines communes qui ont déjà un service social n'ont pas souhaité payer deux fois.

Un député UDC remercie M. Apothéloz pour les compléments d'explications. Il souhaiterait savoir si Pro Senectute se déplace à domicile ou si un dispositif est prévu dans ce sens. Il rappelle que les personnes âgées sont susceptibles d'avoir des problèmes de mobilité.

M. Apothéloz répond qu'il existe deux types de propositions concernant le déplacement à proximité des personnes âgées. Un bus a déjà été mis en service pour répondre à ces besoins de distances. Concernant l'entretien à domicile, Pro Senectute le fait de manière plus rare, car ils traitent un nombre important de dossiers. Néanmoins, si la demande est justifiée – par exemple une incapacité à se déplacer – les assistants sociaux se rendent au domicile de la personne concernée.

Un député S remercie M. Apothéloz. Il affirme, au nom de son groupe, se réjouir de voir que le dossier avance et que le DCS travaille en collaboration avec l'ACG et Pro Senectute. Il dit avoir été inquiet en entendant la situation particulière dans laquelle s'est retrouvée Pro Senectute risquant de devoir licencier une partie de son personnel, institution qui fait pourtant un travail décisif. Il ajoute être inquiet du flou dans lequel certaines communes peuvent se retrouver pour savoir qui assurera cette consultation sociale et de savoir s'ils seront à la hauteur des enjeux qui sont complexes (encore davantage suite à la période de pandémie). Il demande à M. Apothéloz si un contrôle rapproché de la mise en œuvre de ce nouveau règlement d'application sera effectué à brève

échéance. Il souhaite également s'assurer que Pro Senectute est entièrement satisfait de la situation fixée. Enfin, il aimerait savoir si M. Apothéloz encourage de voter en urgence ce PL ou s'il est encore possible de discuter de la teneur du texte final en collaboration avec le Département.

M. Apothéloz distingue trois questions. Concernant la première, il assure qu'il n'existe pas de « flou » puisque les communes ont l'obligation de choisir l'une des trois conventions proposées. Au sujet de la vérification de la mise en œuvre du règlement, il confirme qu'il existera une évaluation et rappelle que la question des seniors doit être un socle minimal dans les communes. Il pense, à terme, que les communes, petites comme moyennes qui ont fait des choix de travailler avec des externes, ou de le faire à l'interne, vont finalement se diriger vers le choix de Pro Senectute. Enfin, selon lui, le dispositif doit démarrer ; il déclare, en ce sens, s'opposer à ce que la discussion se poursuive sur ce sujet. Il estime que le règlement d'application a été suffisamment travaillé et que le dispositif peut être entamé. Les discussions risquent de retarder les travaux ainsi que la façon dont Pro Senectute peut agir au sein des communes. Selon lui, la décision prise par le parlement au mois de septembre permettra de déployer le dispositif en 2023, il n'envisage donc pas un éventuel retard et encourage le traitement de ce texte en urgence.

Un député UDC interpelle M. Apothéloz en soulignant que les dispositions contenues dans un règlement peuvent faire l'objet de recours, et, pour que ce soit valable, il faut que ce soit inscrit dans la loi. Il s'interroge sur le risque que les communes puissent contester le règlement d'application, qui n'est pas formellement inscrit dans la loi, et de devoir revenir devant le parlement.

M. Apothéloz précise que la loi, dans le cadre de la LRT, donne une obligation. Il estime que le règlement d'application entre dans un dispositif largement plus complet que la consultation sociale et ne souffre pas de doute quant au fait que les communes doivent signer l'une des trois conventions. Cela lui paraît impossible qu'une commune ne respecte pas l'obligation dans le cadre de la LRT, et ajoute que la Loi sur l'administration des communes (LAC) permet d'obliger les communes d'inscrire un montant. Il donne l'exemple le plus récent d'une commune de la rive droite, dans le cadre d'une base légale formelle, qui devait participer au fonds intercommunal du développement urbain, mais qui n'a pas inscrit de montant au sein du Conseil municipal. La commune a été obligée de corriger son budget pour respecter la loi.

Un député PLR rappelle que le Grand Conseil a fait son travail sur la base de la confiance à avoir dans le mécanisme entre l'Etat et les communes et que la votation a eu lieu fin juin, le rapport déposé début août. Il ressent des inquiétudes de part et d'autre, car les communes n'ont pas été d'un grand enthousiasme dans les réponses données au Département. Il pense que ce serait

nécessaire que le règlement soit acté et que, si les trois conventions sont annexées au rapport, elles devraient figurer dans le règlement. Il évoque un problème soulevé au sein de cette commission, à savoir la confiance qu'ils doivent avoir dans leur action. Il partage le fort soutien de la commission sur le principe même de la consultation sociale effectuée par Pro Senectute, qu'ils souhaitent voir se pérenniser dans le canton. Il pense que c'est à eux de faire passer ce PL aux extraits et que les actions suivent. Concernant la motion, il souhaiterait qu'elle reste, pour le moment, en suspens.

M. Apothéloz remercie ce député PLR. Il précise que les trois modèles de conventions sont à disposition des communes et qu'il n'existe pas de version différente pour la Ville de Genève. Il rappelle que le montant est en négociation et que la Ville de Genève adopte la convention complète, à savoir déléguer le service social aux aînés à Pro Senectute. Il rappelle que l'article de la LAC leur permet d'inscrire de force un montant dans les budgets et termine par le fait que les communes ont voté favorablement. Il souligne que si le Grand Conseil décide de ne pas voter sur cet objet en plénière le vendredi, cela risque de créer une situation très compliquée, voire impossible, au sein de Pro Senectute. Il encourage le vote du Conseil le 2 septembre afin de permettre aux communes d'inscrire le processus budgétaire dans le cadre de la préparation de 2023. Il rappelle avoir trouvé des montants externes qui assuraient la consultation sociale en 2019-2020, tandis que pour 2023, il n'a ni l'un ni l'autre. Il conclut en exprimant son souhait d'aller de l'avant avec la sécurité nécessaire.

Un député PDC doute sur le fait que ce soit sain pour les députés qu'ils puissent accéder à cette possibilité. Il craint de se retrouver devant des *casus belli* vis-à-vis des communes en allant à l'encontre d'un rapport de confiance entre les diverses institutions. Il déclare être prêt à voter ce texte tel qu'il a été préparé et présenté aux extraits. Il estime qu'il s'agit du dernier moment pour durcir le texte afin de montrer que l'institution parlementaire souhaite très clairement une obligation de contracter. À son sens, la situation est délicate et il craint que quelques petites communes reviennent au créneau dans quelques mois par le biais d'une pétition ou d'une quelconque remise en cause du règlement. Il pense important d'avoir une reconnaissance interinstitutionnelle et que le rôle du parlement, dans un rapport institutionnel, est de soutenir le Conseil d'Etat : si le Conseil d'Etat assure que tout fonctionne, alors le débat peut être clos et le texte retiré des extraits.

M. Apothéloz rappelle que le règlement d'application a été travaillé en collaboration et voté à l'unanimité par l'ACG. Il affirme avoir une haute estime des institutions publiques auxquelles il croit, mais il part du principe qu'un rapport de confiance s'est installé et participe au développement de ce PL. Il

répète que les communes ont l'autorisation de pouvoir choisir le modèle, sans avoir pour autant la possibilité de se défilier.

Un député EAG souhaite prendre la parole pour signaler un (très) léger danger, à savoir l'AVIVO qui a le sentiment qu'on piétine son terrain. Il rappelle que l'AVIVO prend notamment en charge des prestations de consultation sociale, pour la plupart payantes. En qualité de membre de l'AVIVO, il souhaitait partager certaines pressions existantes au sein de l'association.

M. Apothéloz précise que l'AVIVO est l'un des partenaires qui peuvent être sollicités par une commune pour conclure une convention de partenariat. Selon lui, la force de ce règlement réside également dans la liberté de pouvoir choisir entre plusieurs conventions. Il ajoute que l'AVIVO doit pouvoir assurer la qualité professionnelle du rendez-vous avec du personnel qualifié pour qu'un partenariat soit conclu avec une commune.

Le président déclare arriver au bout de la discussion. Il demande si le texte doit rester aux extraits ou si une alternative serait préférable.

Un député PDC suggère que le Conseil d'Etat demande l'urgence sur ce texte.

Le président propose que ce soit la commission qui demande l'urgence.

M. Apothéloz précise que le Conseil d'Etat a demandé l'urgence, mais ce PL devrait sortir des extraits pour s'assurer qu'il soit voté.

Le président informe que le traitement de ce PL est prévu un peu au-delà du milieu de la séance, il suggère que la Commission demande l'urgence.

Un député UDC déclare être favorable à ce que ce PL soit traité en plénière en urgence et non aux extraits.

M. Apothéloz répond qu'il serait traité le vendredi 2 septembre à 16h00 approximativement. Il rappelle que 4 points fixes sont prévus à l'ODJ du jeudi 1<sup>er</sup> septembre, il n'y aura donc pas de place pour les urgences.

Un député PLR pense que c'est au Conseil d'Etat qui porte ce projet de le sortir des extraits pour confirmer l'urgence.

Le président partage ce raisonnement et suggère de demander de retirer ce PL des extraits pour que le Conseil d'Etat demande l'urgence.

M<sup>me</sup> Rodriguez rappelle la procédure prévue : le PL sera en principe traité aux extraits et, s'il est retiré des extraits, le Conseil d'Etat a demandé l'urgence.

Un député PDC propose que la Commission vote sur le retrait des extraits pour être s'assurer que cet objet soit voté dans tous les cas lors de la session des 1 et 2 septembre.

## Vote

Le président met aux voix le retrait du PL 13090 des extraits pour un traitement en urgence.

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : -

Abstentions : -

**Le retrait du PL 13090 des extraits en vue d'un traitement en urgence est accepté à l'unanimité.**

M<sup>me</sup> Rodriguez rappelle que le Conseil d'Etat peut effectivement demander l'urgence et il l'a d'ailleurs déjà fait pour cet objet. Elle informe qu'elle transmettra à M. Koelliker que la commission a voté à l'unanimité le retrait des extraits pour un traitement en urgence, mais qu'elle souhaite que la demande d'urgence vienne du Conseil d'Etat.

Le président demande si la M 2773 doit être conservée. Les membres de la commission souhaitent conserver la M 2773.

## Séance du mardi 18 octobre 2022

**Audition de M<sup>me</sup> Claude Howald, présidente, Fondation Pro Senectute Genève, de M. Joël Goldstein, directeur, Fondation Pro Senectute Genève, et de M. Walid Douab, responsable du service de la Consultation sociale individuelle, Fondation Pro Senectute Genève**

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnés. Il leur rappelle qu'ils ont sollicité la commission pour être auditionnés dans le cadre de la M 2773 et leur passe parole.

M<sup>me</sup> Howald explique que les auditionnés ont demandé la possibilité de rencontrer les commissaires encore une fois sur la M 2773, de première importance pour eux, en raison du fait qu'ils ont des nouvelles sur leur état des lieux. Les auditionnés avaient beaucoup d'espoir lorsqu'ils avaient rencontré la commission, il y a un certain temps de cela. Ils peuvent à présent faire un état de situation extrêmement bien documenté. M<sup>me</sup> Howald mentionne à cet égard les dossiers distribués en séance, comportant de la documentation chiffrée. Les auditionnés ont écrit à toutes les communes, demandant de leur signifier par écrit leur position quant aux conventions précédemment présentées à ces dernières par MM. Goldstein et Douab, élaborées avec l'ACG. La situation peu réjouissante sera détaillée plus tard par M<sup>me</sup> Howald. S'agissant des conseils reçus pour pallier le déficit de Pro Senectute,

M<sup>me</sup> Howald souligne qu'ils se retrouvent dans la même situation qu'il y a trois ans, avec toutefois un certain nombre d'étapes franchies.

M<sup>me</sup> Howald déplore le fait que MM. Goldstein et Douab se sont, dans certaines communes, retrouvés en situation de bizutage.

M<sup>me</sup> Howald rappelle qu'il s'agit d'un droit de citoyen que d'avoir accès à ces prestations complémentaires. La question qui se pose est de savoir ce qu'il se passe pour les 1 200 personnes qui n'ont pas trouvé ou pas cherché l'accès à ces prestations, ou ne savent pas qu'elles y ont droit. Le Conseil de Fondation a pris acte des positions de ces communes. Trois communes, à savoir Laconnex, Genthod et Bardonnex, ont signé une convention légère. S'agissant de la Ville de Genève, Pro Senectute a appris le 25 août qu'elle a élaboré elle-même une convention, qui a pu être remodelée par MM. Goldstein et Douab et a été présentée aux responsables de la Ville de Genève. Pro Senectute devrait avoir des nouvelles de leur part le 9 novembre. Tout est lié au vote des budgets. Les auditionnés espèrent que le transfert d'un grand montant que la Ville de Genève alloue à l'Hospice général pour la maison de répit soit transféré au nom de Pro Senectute, pour un montant de F 6 000.-. Le Grand Conseil a voté la loi complémentaire et validé le règlement d'application, mais la mise en œuvre sur le terrain est extrêmement complexe. Le Conseil de Fondation est prêt à entrer en matière sur des solutions douloureuses, telles que la vente de titres, mais l'autre option est de continuer à accumuler les dettes.

M. Goldstein explique que le premier document est une liste des communes dont les intentions sont claires. Dans certaines communes, le nombre de personnes âgées prises en charge est quasi insignifiant, le montant n'est par conséquent pas mentionné. Un autre document reprend la situation sur le nombre de personnes accompagnées et orientées par les collaborateurs de la consultation sociale, ce nombre ayant augmenté et représentant désormais plus de 4 000 personnes. Pro Senectute a constaté une très forte augmentation des personnes s'adressant à eux uniquement pour des questions, ou pour être réorientées. Un document fait état du nombre de personnes qui sont aux prestations complémentaires. Cela ne signifie pas que ces personnes sont toutes dans la précarité, mais elles se trouvent vraiment sur un seuil budgétaire très limité. Compte tenu de la situation d'inflation et factures d'énergies, la situation risque de s'aggraver. Pro Senectute a été contacté par de nombreuses personnes leur faisant part de leur inquiétude à cet égard.

M. Goldstein n'insiste pas tant sur la question de ce qu'il adviendrait de Pro Senectute, mais plutôt sur la question de savoir quelle serait la situation des personnes âgées à Genève si Pro Senectute venait à disparaître. Ils ont les plus grandes peines du monde à faire comprendre aux communes qu'organiser un service social ne se limite pas à mettre en place des services financiers, mais

et n'ont pas vu autant de ressources dans les communes pour mettre en place un tel service.

M. Douab ne peut que soulever les difficultés rencontrées dans certaines communes. Ils tombent parfois des nues lorsqu'ils voient ce qui est alloué par endroit. Son avis personnel est qu'on fait fausse route avec une telle politique autonome de petites républiques communales. Pro Senectute souhaiterait créer des partenariats et amener de la synergie avec communes, mais cela ne semble pas être réciproque.

M<sup>me</sup> Howald précise que, sur une vente de titres, le Conseil de Fondation entre en matière sous certaines conditions. La fortune est mentionnée dans le rapport fiduciaire 2020-2021. Certaines communes leur disent qu'il suffit de rediriger les personnes qui les consultent auprès elles. Le Conseil de Fondation a clairement expliqué que ce n'est pas possible, ce n'est pas à Pro Senectute de dire aux communiens de retourner auprès des communes pour recevoir l'aide. Ils ne sont habilités à le faire ni par la loi ni par la pratique. Pro Senectute devra trouver le moyen de récupérer ce qu'ils n'auront pas pu recevoir dans les conventions négociées, par exemple en envoyant des factures aux communes. M<sup>me</sup> Howald considérerait à titre personnel extrêmement dommage que cette attitude devienne celle adoptée par certaines communes pour d'autres dossiers. Elle donne l'exemple des communes qui se retirent du Groupe intercommunal pour parascolaire, puis les crèches, et ainsi de suite. Si 5 à 6 politiques publiques sont multipliées par 45, la situation est de plus en plus complexe.

Le président reconnaît que ce message n'est pas très réjouissant, la commission attendait autre chose lors de son dernier entretien avec Pro Senectute.

Un député EAG est effaré de voir qu'une commune sur deux n'entend rien faire en la matière, ce d'autant plus qu'on leur avait dit que ce PL avait été établi avec l'ACG. S'agissant de la Ville de Genève où il siège également, il a compris que la Ville entend financer Pro Senectute via le Fonds Zell.

M<sup>me</sup> Howald explique qu'ils ont reçu une lettre de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis en lien avec le Fonds Zell. Une pétition a été envoyée au Conseil Fédéral par les usagers de Gym seniors se plaignant de l'augmentation des prix des cours. M. Berset a répondu que l'augmentaient découlait du refus de la Ville de Genève de contribuer à la subvention de Gym senior. La demande a été réitérée à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, en suggérant d'utiliser le Fonds Zell. Ils ont reçu un refus d'entrée en matière à l'unanimité.

À la lecture du tableau, un député PDC pense qu'il y a un sérieux malaise dans les relations entre l'Etat et ces communes, problème beaucoup plus global dans la réflexion que le cas de Pro Senectute. En termes de problématique

sociale, on est en train de toucher le fond. Il est sidéré que les magistrats ne répondent même pas alors qu'ils ont tout de même prêté serment et pris un engagement de respecter certaines lois. Il s'agit d'une discussion qui doit se faire avec le Conseil d'Etat.

Un député PLR considère que la discussion doit avoir lieu entre la CACRI et le Conseiller d'Etat. On voit que certaines communes se sont regroupées, telles que la Champagne<sup>1</sup>. Il demande si cela a un impact sur les réponses. Des conventions mixtes ayant été signées avec certaines communes, il demande si cela change les réponses. S'agissant de Bernex, il se souvient que M. Vonlanthen leur avait indiqué que la commune allait signer la convention. Il demande ce qu'il en est.

M. Goldstein indique qu'au début du mois d'octobre, Pro Senectute a écrit à toutes les communes genevoises pour leur demander leurs intentions quant à Pro Senectute d'ici la fin octobre. Les communes de la Champagne ont effectivement décidé d'un regroupement, mais n'ont pas encore communiqué leurs montants. M. Goldstein précise que, même si elles sont regroupées, les communes restent libres d'allouer chacune un montant de leur choix.

S'agissant de la Champagne, M. Douab : précise que certaines communes, ainsi que d'autres du Mandement, faisaient partie d'un projet pilote. Elles ont donc certaines velléités de collaboration. Concrètement, ils ne connaissent pas le montant qui leur sera attribué par ces dernières, mais en sauront plus fin novembre.

Le même député PLR demande ce qu'avait donné le projet pilote à l'époque.

M. Goldstein explique que, dès lors que Pro Senectute a mis en place une permanence sociale, des personnes âgées sont venues les consulter en continu. Cela représentait 300 heures à Satigny, soit 24 000 francs.

Ce député PLR y voit une avancée. Il remarque une subvention de la part de Russin.

M. Douab souligne qu'il s'agit d'une toute petite commune rurale avec un montant minime.

Ce même député PLR demande pourquoi il n'y a pas de chiffres indiqués dans certaines communes.

M. Douab précise que des difficultés concrètes résident dans le fait que des communes souhaiteraient que tous les seniors cherchent les prestations au sein

---

<sup>1</sup> Lien vers le bulletin d'information de la commune d'Aire-la-Ville (p. 19) : [https://www.aire-la-ville.ch/wp-content/uploads/2022/09/AireLaVille\\_Bulletin9\\_Septembre\\_2022\\_Web.pdf](https://www.aire-la-ville.ch/wp-content/uploads/2022/09/AireLaVille_Bulletin9_Septembre_2022_Web.pdf)



de leurs communes, mais ils se rendent compte que ces communes n'ont pas le dispositif nécessaire pour absorber ces demandes. C'est une méconnaissance de la prise en charge des seniors. Lorsque le tableau indique « en cours », c'est qu'il y a une intention de partenariat, mais ils ne savent pas de quel ordre. Les conventions ne sont pas figées, elles sont quasiment réajustées à l'intention de la commune.

M. Douab explique qu'ils ont rencontré plusieurs fois la magistrate de Bernex en charge du dossier, avec des possibilités de réajustements, mais n'ont eu aucune nouvelle de sa part depuis.

M<sup>me</sup> Howald est prudente sur l'état des négociations avec la Ville de Genève. Pour l'instant, cela a en effet été discuté entre MM. Douab et Goldstein avec les personnes responsables du dossier de la Ville de Genève, mais ils n'ont eu aucun retour de la Conseillère administrative.

Un député PLR pense qu'on peut a priori partir de l'idée que c'est un bon début. Il s'enquiert des négociations avec Onex.

M. Goldstein explique que les travailleurs sociaux essaient de mettre en place une politique de proximité et se rendent donc beaucoup à domicile. Mais lorsqu'il s'agit de faire des prestations complémentaires ou des allocations pour impotence, l'administration communale est telle qu'ils sont forcés de ne plus faire de terrain. Ils n'ont plus de nouvelles d'Onex depuis le mois de juin.

Un député S a compris lors de la dernière audition de Pro Senectute qu'il y a une réelle urgence, avec des ressources qui se tarissent. Il y a une obligation pour les communes de délivrer ces prestations. Il demande si l'adoption du PL leur donne un espoir que les communes réagissent, ou s'il leur semble que trop de communes ne comprennent pas les enjeux ou sont mal outillées à la base, voire ne se rendent pas compte des défis.

M. Goldstein répond que certaines communes qui n'ont pas réagi considèrent qu'elles ont aussi les ressources en interne pour répondre à ces demandes. Ce qui semble compliqué compte tenu des disparités très importantes d'une commune à une autre. Les communes tendent à utiliser les permanences sociales de Pro Senectute, qui ont des travailleurs sociaux spécialistes et non pas généralistes, comme ceux des communes. Cela démultiplie les complexités qui se présentent. Certaines communes voisines essaient de travailler ensemble, par exemple Thônex. Ils se rendent compte que nommer une personne responsable du service social sur le terrain ne suffit pas. Cela nécessite des outils, notamment administratifs, colossaux. C'est là qu'est la méconnaissance des communes.

M. Douab donne l'exemple de Vernier, dont plus de 150 seniors se rendent chez Pro Senectute. Vernier a tout de suite indiqué le fait qu'ils n'ont rien à

attribuer à Pro Senectute, mais une réflexion a toutefois été mise en place sur ce qui peut être fait. Le plan financier existe, mais il y a des difficultés sur le terrain.

Une députée Ve considère que cette charge devrait être assumée par le canton et ne voit pas d'autre solution.

Un député PLR conçoit volontiers qu'il n'y a pas la même temporalité dans le monde politique que dans le privé. Il assure cependant que la gestion d'une telle chose dans le secteur privé se traduirait par un licenciement immédiat. Depuis le 2 mai, 16 communes n'ont pas réussi à se déterminer. C'est indéfendable. Il s'adresse au Canton en tant qu'autorité de tutelle et à l'ACG. Il demande pourquoi les communes n'ont pas été convoquées pour leur demander de se déterminer, au moins afin que Pro Senectute sache sur quel pied danser. Cela n'est pas compatible avec la bonne gouvernance d'une institution publique.

M<sup>me</sup> Howald précise qu'il y a eu des visites et des contacts fréquents. Le problème principal est que leurs interlocuteurs dans les communes ne sont en grande majorité pas les élus. Cela a certainement ralenti un certain nombre de discussions. Par ailleurs, Pro Senectute a écrit à toutes les communes en leur laissant jusqu'au 31 octobre pour se déterminer. Il se peut donc que certaines réponses leur parviennent encore. M<sup>me</sup> Howald souligne que Pro Senectute doit aussi pouvoir faire le budget 2023, qu'on leur réclame par ailleurs au plus tard en novembre. S'ils n'ont pas ces données, ils ne répondent pas aux exigences de l'OFAS et de Pro Senectute Suisse.

Ce même député PLR lit sur le tableau que le 2 mai, Pro Senectute a eu une réunion avec le Conseil administratif de Meyrin, soit une grande commune, mais qu'aucune orientation politique n'a été donnée depuis. Il s'enquiert de ce qu'a dit M. Cornuz à ce moment.

M. Goldstein précise que la commune est tout à fait ouverte à collaborer avec Pro Senectute. Ils l'ont relancée, mais n'ont pas eu de nouvelles depuis.

Un député UDC considère que ce n'est pas un hasard que plusieurs communes n'aient pas répondu. Les communes sont d'habitude respectueuses. Il doit donc y avoir un malaise. Il suggère d'identifier ce malaise afin d'avoir des réponses. Il demande ce qu'il se passe si un aîné résidant dans une commune n'ayant rien organisé demande des prestations à Pro Senectute.

M. Douab répond que tout senior qui les consulte doit être reçu, ils ne sont pas redirigés ailleurs. Le reste concerne des questions d'ordre politique. Les seniors doivent être reçus et pris en charge dans le cadre de leurs demandes. Pro Senectute n'infléchira pas sa position.

M. Goldstein ajoute que des directions très claires ont été données par l'OFAS. Les difficultés d'ordre politique ne doivent pas affecter les seniors.

S'agissant des sources, M<sup>me</sup> Howald indique que les fonds privés, qu'ils cherchent et alimentent, peuvent permettre de payer des dépenses telles que des loyers ou des lunettes de vue. Pour le reste, il s'agit de prestations financières auxquelles les personnes âgées en âge AVS peuvent prétendre via la LPC. Il n'y a pas de limite des fonds à disposition en lien avec l'assurance-vieillesse, ce sont des droits de citoyens liés à l'AVS.

Une députée Ve relève que d'autres magistrats que M. Cornuz, tous partis confondus, n'ont pas non plus donné de réponse. Elle demande ce qu'il adviendra des revenus que la Confédération alloue à Pro Senectute pour accomplir sa mission à défaut de réponse des communes.

Un député EAG se souvient que l'AVIVO avait été évoquée au sein de cette commission. Il lui semble que cela consiste en un peu de consultation sociale payante. Il a personnellement cherché à les contacter sans obtenir une quelconque réponse. Il demande si Pro Senectute a pu les contacter.

M. Goldstein répond qu'un rendez-vous était prévu avec ces derniers en avril 2022, mais a été annulé par l'AVIVO au dernier moment. Les tentatives de reprises de contact ont jusqu'ici été infructueuses.

Le président remercie les auditionnés de leur venue, malgré des nouvelles peu réjouissantes, et prend congé d'eux.

## **Discussion interne**

Le président suggère de directement passer parole à MM. Apothéloz et Favre pour s'exprimer sur l'audition.

M. Apothéloz est aussi dépité que les députés de l'attitude des communes. Ils leur ont écrit en août et ont reçu le même type de réponses. Il propose de convoquer le président de l'ACG pour qu'il vienne avec les réponses adéquates sur les explications à apporter et les positions des communes. Deux enveloppes d'un million de francs avaient été obtenues pour que les communes aient du temps. Vers la fin 2021, celles-ci ne s'étant pas organisées, un montant a été pris sur le fonds intercommunal, mais l'organisation n'est toujours pas en place. M. Apothéloz poursuivra son commentaire politique une fois l'ACG auditionnée.

Un député PDC constate un vrai malaise, on voit par exemple que des communes se retirent du GIAP. Il demande si le fameux PL d'écrêtage est à la commission des finances. Il se demande si le Conseiller d'Etat ne devrait pas partir sur une autre base de discussion avec les communes. Autrement, on va

dans le mur dans le dialogue avec les communes sur un tas de sujets. La CACRI a voté deux lois permettant aux communes d'avoir des déficits. Meyrin n'a pas 1 F de dettes et la seule chose qu'elle fait est d'augmenter les impôts, sans utiliser le cadre qu'on lui a donné afin de retrouver un semblant de croissance.

M. Apothéloz souligne que les députés ont une plus grande compréhension des difficultés à l'égard des communes que le Conseil d'Etat. La Loi sur la répartition des tâches n'a abouti à rien. Sur la question de l'écrêtage, il n'y a aucun lien entre Pro Senectute et ce dernier point. Le Conseil d'Etat a, dans le cadre du projet de budget 2023, décidé d'amender le PL initial pour redimensionner le budget. Cet amendement sera adopté par le Conseil d'Etat et la Commission des finances devra de déterminer dessus avant la discussion au Grand Conseil. La base de discussion a été reprise. Une commune estime qu'elle peut gérer ses affaires chez elle, sans comprendre qu'une non-décision de sa part a des impacts. M. Apothéloz ne pense pas qu'on puisse faire un lien entre la couleur politique des magistrats et les réponses apportées à Pro Senectute.

M. Favre souhaite apporter quelques corrections. Quand M<sup>me</sup> Howald dit que Pro Senectute enverra une facture pour que les communes ne répondant pas paient, il n'y a aucune base légale pour imposer cette dépense aux communes. Par ailleurs, le lien entre les consultations sociales de la Ville de Genève, négociées avec Pro Senectute, et la fermeture des maisons de vacances est purement chiffré et pas du tout matériel. Le DCS, une semaine après avoir appris que la Ville de Genève prévoyait 700'00 francs pour la consultation sociale de Pro Senectute, a découvert que la Ville de Genève arrêterait en symétrie de financer ces maisons à hauteur de F 700 000 par an, ce qui va se reporter sur le canton.

S'agissant enfin des financements des prestations de Pro Senectute, M. Favre rappelle la LAVS prévoit que Pro Senectute est chargé d'assurer la consultation sociale en répondant aux besoins et que la Confédération prend en charge 50% du coût, quel que soit le nombre de personnes concernées. En revanche, la loi prévoit une limite aux aides ponctuelles versées au titre de l'article 17 de la loi sur les prestations complémentaires, à savoir 16,5 millions de francs par an et pour toute la Suisse.

S'agissant de Meyrin M. Favre souligne qu'il n'est pas exact de dire que la commune n'a pas un sou de dette. Il s'agit d'une des quatre communes qui n'ont pas pu respecter les règles déficitaires liées à l'entrée en vigueur des RFFA, en raison du fait que leur rapidité de développement les oblige à assumer des charges plus élevées avant que les estimations de recettes liées aux nouveaux habitants ne les équilibrent. Elles doivent donc utiliser les plans usuels de retour à l'équilibre en 4 ans. M. Favre précise qu'il s'agit d'une des

seules communes qui exploite la marge de manœuvre laissée à l'exécutif communal qui est de s'éloigner des prévisions faites par l'Etat pour déterminer les recettes fiscales dans leur budget. Les prévisions de Meyrin sont donc plus élevées que les estimations faites par le canton, car fondées sur une meilleure connaissance du terrain. En termes de dépenses nettes, c'est donc une des rares communes qui ne craint pas de présenter des budgets déficitaires.

S'agissant des liens avec les communes, le DCS continue d'espérer beaucoup, bien que la situation soit actuellement délicate. Le règlement d'application sera voté demain. À la demande de M. Apothéloz, le DCS va adresser une grille de monitoring aux communes, qu'elles seront chargées de remplir. Cette grille a été élaborée non pas pour sanctionner et contrôler, le DCS n'ayant pas de marge de manœuvre pour ce faire, mais pour que le Canton puisse en aval savoir ce qu'il se passe sur le terrain et s'adapter cas échéant.

Un député PLR demande si le président de l'ACG va être convoqué auprès de la CACRI ou par le Conseiller d'Etat.

M. Apothéloz souhaite qu'il soit convoqué par la CACRI.

Pour ce député PLR, il faudra bien à un moment donné que cela se règle entre le canton, soit l'autorité de tutelle, et l'ACG. Ce n'est pas au législatif d'effectuer ce travail de management opérationnel. Le législatif a voté une loi sur la base du PL du Conseil d'Etat. Il convient de se saisir d'un PL complémentaire si ce n'est pas suffisant. Par ailleurs, le règlement sera adopté demain. Il comprend qu'aucune lettre n'a été envoyée aux communes suite à l'adoption de la loi et qu'il n'y a pas eu de finalisation du processus.

Sur le premier point, M. Apothéloz relève qu'une audition de l'ACG par la CACRI ne l'empêche pas de voir l'ACG lui-même de son côté. Il souhaite que la CACRI auditionne l'ACG pour deux raisons. La première est qu'il est important d'entendre l'autre son de cloche, la deuxième raison est qu'il est important que la CACRI lui fasse part de son courroux. M. Apothéloz n'est pas le paratonnerre de la CACRI. De son côté, le sujet a été abordé avec l'ACG plus qu'en juin et en août, puisqu'un courrier leur a indiqué le calendrier d'une partie du vote de la LRT, l'adoption du projet d'application de cette loi et la fin du délai référendaire.

L'audition de l'ACG est indispensable selon un député S. Ce n'est pas à la CACRI ou au Grand Conseil de veiller à l'application de la loi. Le jour de l'audition, il serait utile d'avoir notamment le tableau indiquant si le socle minimal de prise en charge est assumé par les communes. On est en train de tourner au rond à chaque audition. La voie de l'objectivité est celle du DCS.

M. Favre fait mention d'une lettre transmise par l'ACG aux communes deux semaines après que le DCS ait demandé des informations à l'ACG pour

le compte de la CACRI, en juin dernier, lettre qui a été transmise à la CACRI. Douze communes ont répondu dans le délai fixé, les autres ont été relancées par le DCS. Toutes les réponses ont été transmises à la CACRI pour sa séance du 30 août. Le DCS n'a pas plus d'informations et n'en aura probablement pas plus à la fin du mois. S'agissant des documents, le DCS peut renvoyer les tableaux datant de fin août, mais ne peut pas imposer aux communes de répondre si elles ne le souhaitent pas. Une application de la révocation prévue par l'art. 99 de la Loi sur l'administration des communes semble par ailleurs disproportionnée. La CACRI n'obtiendra rien de plus que ce qu'elle a déjà, c'est la raison pour laquelle il semble judicieux que la CACRI auditionne également l'ACG.

Le même député S comprend la proportionnalité des mesures, mais rappelle que la CACRI n'a aucune prérogative en tant que commission pour la bonne application de la loi. Savoir si le seuil est respecté ou non est un aspect légal découlant de l'art. 4 al. 5 de la loi 13090. À défaut, les communes sont en situation d'illégalité.

M. Favre rappelle que leur ambition est que les communes prennent à leur compte une responsabilité sociale, quitte à la déléguer. Cela prendrait donc énormément de temps puisqu'ils n'ont pas les outils. Ils auront ces réponses des communes uniquement. C'est la raison pour laquelle le DCS souhaite mettre en place ce *monitoring*.

Un autre député S a l'impression qu'on se trouve face à des dispositifs complexes à mettre en place et urgents. Il comprend les inquiétudes de Pro Senectute, mais elle n'est pas la seule entité à travailler dans ce secteur. D'autres associations citées ont plus ou moins envie de travailler avec eux. On sait que certaines communes sont bien outillées et ont déjà développé des outils. Certaines ont peut-être de bonnes raisons de ne pas encore répondre. Il souhaiterait avoir leur réaction sur cela et savoir si l'on peut renvoyer ces acteurs à ces outils de *monitoring* et ajuster la communication.

M. Apothéloz indique que c'était effectivement le pari pris au départ. Il regrette que les trois années de financement complémentaire aient permis cela. Le travail commune par commune n'a pas été entrepris. Il regrette également ce manque d'anticipation qui met Pro Senectute dans une situation intenable. Le but est que la situation de Pro Senectute soit plus sereine afin de pouvoir assurer ces prestations. Il déplore un manque de vision globale de la part des communes genevoises.

Une députée Ve demande si les conventions qui existent ne sont pas suffisantes.

A priori non selon M. Favre. Même les 700 000 francs prévus à ce stade (à confirmer) par la Ville de Genève pour 2023 ne seraient pas suffisants pour couvrir les besoins à ce jour de 2022. Or, à moins d'un miracle, en raison de l'inflation, de la hausse de prix de l'énergie, il n'y a aucune raison de penser que les besoins seront moindres en 2023.

Le président entend bien qu'il faut inviter l'ACG pour être entendue sur les réponses à Pro Senectute.

Le président indique que les deux derniers points prévus pour cette séance seront discutés la prochaine fois avec le Conseiller d'Etat, le 1<sup>er</sup> novembre.

### **Séance du 22 novembre 2022**

**Audition de M. Gilbert Vonlanthen, président, accompagné de M. Alfonso Gomez, vice-président, M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast et M. Cédric Lambert, membres du comité, ainsi que M. Alexandre Dunand, directeur financier de l'Association des Communes Genevoises – ACG**

Le président demande aux auditionnés s'ils ont un commentaire à faire sur la M 2773 et la pérennité financière de Pro Senectute.

M. Vonlanthen est étonné de l'attitude de Pro Senectute. L'ACG les a reçus, et est entrée en matière. Un certain nombre de conventions a été signé. Pour sa commune, ils attendent un retour de la part de Pro Senectute depuis deux semaines pour signer la convention. Il a l'impression que Pro Senectute alerte tout le monde alors que le travail se fait. Il faut que ces derniers aient confiance, autrement leur attitude sera contre-productive. Il n'a plus d'inquiétude pour l'avenir de Pro Senectute, mais ces derniers doivent avoir confiance et arrêter d'aller allumer des feux à gauche et à droite. M. Vonlanthen précise qu'il tiendra ce même discours lundi prochain à M<sup>me</sup> Howald.

M. Gomez confirme que la Ville de Genève, qui couvre 70% des frais de prestations sociales a déjà un contrat avec Pro Senectute. Le travail a été fait. Il pense que la motion est arrivée un peu tard.

M<sup>me</sup> Kast peut comprendre les inquiétudes de Pro Senectute, mais il leur faut intégrer le temps des budgets communaux. Les dispositifs ont été présentés, dans les commissions sociales puis au budget. Ils ne peuvent pas aller plus vite.

Un député EAG est plus sceptique. Certaines communes telles que Carouge ne veulent pas travailler avec Pro Senectute. Cela peut donc leur poser des problèmes. Il est étonné que certaines communes refusent par vagues superposées une aide indirecte de l'OFAS en ne voulant pas collaborer avec

Pro Senectute. Elles entendent régler elles-mêmes cette facture sans recevoir aide de l'OFAS.

M. Vonlanthen remarque qu'elles en ont le droit en raison de l'autonomie communale. C'est par ailleurs une minorité de communes qui ne veulent pas entrer en matière, pour des raisons qui leur sont propres. Il ne se fait aucun souci pour la majorité des communes. Seules Carouge et peut-être deux autres communes ne vont pas signer.

Le président relève qu'en date du 5 novembre, 15 communes n'avaient pas répondu.

M<sup>me</sup> Kast rappelle que Pro Senectute offre plusieurs prestations, la consultation sociale n'en est qu'une. De nombreuses grandes communes offrent ces services depuis de longues années. Elles ne vont donc pas licencier du personnel pour signer avec Pro Senectute. S'agissant d'Onex, il est prévu qu'ils gardent leur personnel à cet égard, mais qu'ils signent des partenariats avec Pro Senectute pour d'autres thématiques, où leurs suivis sont plus pointus, et où ils peuvent apporter une plus-value.

Un député EAG indique qu'au sein de la CACRI, le DCS est très incertain sur la politique de la Ville de Genève.

Un député S demande comment l'ACG voit la capacité des communes à répondre aux défis actuels. Le Grand Conseil va bientôt voter le budget. Les besoins sont très importants pour les personnes âgées et les besoins nouveaux, financiers, mais pas uniquement. Il convient de se demander s'il y aura réellement une offre de consultation sociale dans toutes les communes qui refusent le partenariat sur ce sujet avec Pro Senectute. Les besoins sont énormes. On ne trouve pas une population vieillissante et inquiète uniquement dans les grandes communes suburbaines.

M. Vonlanthen répond que les communes se sont organisées, notamment par le biais de plans d'urgence. La plupart des grandes communes vont signer le partenariat. De petites communes, telles que celle de la Champagne, se mettent ensemble pour voir comment faire. Celles-ci vont toutes signer avec Pro Senectute. Des communes telles que Carouge sont aussi organisées. Elles disposent d'une autonomie communale et il est de leur ressort de signer ou non. Il convient de le respecter.

M. Lambert explique que les prestations de Pro Senectute dépendent également de la situation géographique, ils se situent en général proches du centre-ville. Tout n'est donc pas noir ou blanc, cela dépend souvent de la taille des communes et de leurs perspectives.

M<sup>me</sup> Kast rappelle que Pro Senectute n'est pas la seule entité capable de faire ces prestations. Les communes sont libres d'organiser cette prestation, du



moment qu'elle est faite et correspond aux obligations légales. Pro Senectute a une expérience en la matière, raison pour laquelle elle a pour sa part accepté une collaboration sur certains points. Mais certaines communes sont aussi insatisfaites des prestations de Pro Senectute. D'autres associations démarchent également en concurrence, des associations locales peuvent être plus pertinentes pour certaines communes. Le dispositif légal permet aux communes de faire ce choix. Pro Senectute devrait mettre davantage d'énergie à convaincre ceux qui ne sont pas convaincus plutôt que de chercher un arbitrage ailleurs.

Le président remercie les auditionnés et prend congé d'eux.

### ***Discussion interne***

Un député EAG revient sur les réponses de l'ACG s'agissant de Pro Senectute. Il avait le sentiment d'une sorte de brouillard, car les offres des communes à ce niveau sont la plupart du temps communautaires, et visent donc des groupes d'ânés. Il ne s'agit pas toujours de consultations sociales telles que déclarations d'impôts, hébergement, etc., comme ce que propose Pro Senectute. Il ne faut pas imaginer que toutes les communes y répondent, même lorsqu'elles ne concluent pas de partenariat avec Pro Senectute.

La réponse de M<sup>m</sup>e Kast est claire pour le président. C'est à Pro Senectute de démontrer que leurs prestations sont nécessaires.

### **Séance du 29 novembre 2022**

Le président salue la présence de M. Marko Bandler qui représente le département.

Un député PDC déclare que certaines communes sont entrées en matière. Il mentionne que Pro Senectute est donc sauvée. Il observe, cela étant, que le prestataire est revenu pour orienter les communes, ce qui a fait perdre du temps aux communes pour pouvoir répondre à la Commission.

Un député S observe qu'il n'y a que six refus de la part des communes, des communes qui ont développé des prestations similaires dans le cadre de la loi. Il pense dès lors que la motion a été utile, mais qu'il est possible à présent d'être rassuré au vu de l'état des négociations.

Un député PLR déclare également que cette motion a eu le mérite de mettre les éléments sur la table et de faire avancer le dossier de la prestation pour les ânés dans les communes. Il signale que son parti a reçu Pro Senectute qui estime être sauvée. Il ajoute que cela n'empêchera pas de rester prudent à l'avenir. Il indique encore que Pro Senectute a mis en place une Newsletter

pour éviter les difficultés de compréhension auxquelles nombre de communes étaient confrontées, et il pense que cette mesure est la bienvenue. Il déclare dès lors que son groupe renoncera à sa propre motion.

Un député EAG déclare que son groupe a également reçu Pro Senectute. Mais il mentionne avoir entendu que si la situation se stabilisait, c'était à un horizon de deux ans. Il répète trouver curieux que certaines communes refusent de collaborer avec cette Fondation qui reçoit de l'argent de la Confédération.

Un député S déclare qu'il est aussi important de savoir si la prestation va être délivrée, et ce par des personnes compétentes, et il s'inquiète de voir que le débat prend une tournure aussi aléatoire. Il pense qu'il faut absolument que les communes délivrent la prestation, quitte à les sanctionner, cas échéant.

M. Bandler intervient et déclare qu'il est vrai qu'il y a une certaine discrédence entre les communes. Cela étant, il mentionne que les personnes qui délivreront les prestations seront toutes au bénéfice d'un diplôme, tel que prévu par la loi. Il ajoute qu'un monitoring sera mis en place.

Un député PDC remarque que selon les analyses réalisées, la prestation serait parfois moins chère si elle était délivrée par la commune que par Pro Senectute. Il ajoute que les personnes engagées dans les communes sont des collaborateurs compétents, ce qui permet en outre aux aînés de choisir de s'adresser à un service social ou à Pro Senectute.

Un député UDC déclare que son groupe considère cette motion intéressante. Il ajoute être surpris par le tarif de 160.- de l'heure de Pro Senectute. Cela étant, il observe que cette motion a permis de dynamiser les communes et de les pousser à prendre une décision.

Un député PLR déclare que le système qui est mis en place semble fonctionner. Il ajoute être surpris par le commentaire de son collègue PDC et il ne comprend pas que le système d'une commune puisse coûter moins cher que Pro Senectute puisque celle-ci est financée à 50% par la Confédération. Il rappelle que les 160 francs de l'heure comprennent les charges sociales, les frais divers et les locaux. Il ajoute n'avoir jamais vu une prestation fournie par l'Etat ou les communes coûter moins cher qu'une prestation fournie par une entité comme Pro Senectute.

Le député PDC interpellé répond ne pas avoir plus de détails sur les prestations.

Le président déclare que les auditions se sont avérées intéressantes, notamment celles de Pro Senectute et de l'ACG.

Un député PLR que cette motion a été un levier et il entend que la situation évolue. Il pense qu'il est toutefois important de s'assurer que l'objectif soit bien atteint puisque les communes sont encore au milieu du gué.

Le président passe au vote de la M 2773 :

Oui : -  
Non : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG)  
Abstention : 3 (1 Ve, 1 PLR, 1 UDC)

***La M 2773 est refusée.***

*Catégorie de traitement : III*

## **Conclusion**

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

À un certain moment des travaux, certains des auteurs et signataires de cette motion se sont demandés s'il ne valait pas mieux retirer cette motion, puisque le but de garantir la situation de Pro Senectute était atteint. Ce fut notamment le cas par l'adoption en urgence par la plénière du PL 13090 sur la répartition des tâches entre canton et communes.

Cette motion a donc non seulement servi de levier permettant un aboutissement rapide de ce projet de loi, mais également d'éclaircir une situation qui, au début de nos travaux, paraissait particulièrement floue et difficile s'agissant des relations et des rôles du département, de l'ACG, de certaines communes dont la Ville de Genève, ainsi que de Pro Senectute et des prestations que cette Fondation pouvait être appelée à fournir.

Les auditions successives de ces trois entités, la confrontation des points de vue et des positions adoptées ont permis finalement de clarifier la situation et de garantir la pérennité financière de Pro Senectute en assurant, et c'était le principal objectif, que nos aînés puissent bénéficier sans réserve des prestations auxquelles ils ont droit, que celles-ci soient rendues par les communes ou par Pro Senectute.

Sur cette base, et l'objectif ayant été atteint, nous vous recommandons de suivre la position de l'unanimité de la commission, moins trois abstentions, et de refuser le texte de la motion 2773.

*Annexes*

1. *Intentions budgétaires des communes genevoises en matière de consultation sociale à l'attention des seniors*
2. *Courrier de M. Apothéloz du 20 juin 2022 concernant la consultation sociale au président de l'ACG*
3. *Courrier de l'ACG du 6 juillet 2022 adressé aux communes*
4. *Réponses des communes à la demande du canton sur la consultation sociale*
5. *Résumé des réponses des communes de Céligny, Versoix, Ville de Genève, Troinex, Anières.*
6. *Réponse de la Ville d'Onex*
7. *Documentation chiffrée sur les réponses des communes à Pro Senectute*



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la cohésion sociale  
**Le Secrétaire général adjoint**

## NOTE DE SERVICE

---

De : Bernard Favre

A : Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil (CACRI)

Date : 23 août 2022

**Objet : Intentions budgétaires des communes genevoises en matière de consultation sociale à l'attention des seniors**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les commissaires,

Conformément à la demande formulée par votre commission, le département a sondé les exécutifs communaux sur leurs intentions budgétaires en matière de consultation sociale pour personnes âgées, notamment s'agissant de collaborations avec Pro Senectute.

Afin de respecter les usages en matière de consultation, le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz a adressé sa demande à l'Association des communes genevoises, le 20 juin, la priant de bien vouloir relayer cette demande auprès des exécutifs communaux. Copie du courrier du conseiller d'Etat est annexée à la présente note. Le délai de réponse était le plus long possible, à savoir au 22 août à 17h.

Le 5 juillet, l'ACG a relayé cette demande aux communes, y joignant copie de sa réponse au conseiller d'Etat. Ce courrier figure également en annexe.

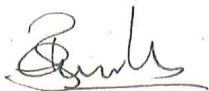
Le lundi 22 août, 13 communes avaient transmis une réponse au département. Voici un résumé de ces réponses.

- Avully (27 juillet) ne donne pas de chiffrage. L'intention d'Avully est pour le PB 2023 de mettre sur pied avec les six autres communes de la Champagne une collaboration avec Pro Senectute, dont le contenu exact et la forme sont encore inconnus. En 2021, la commune avait versé 7'300 francs à Pro Senectute.
- Bernex (29 juillet) indique envisager un montant de 1'500 francs pour sa collaboration avec Pro Senectute en 2023. Elle signale par ailleurs affecter déjà 120'000 francs par an de charges de personnel pour son propre service social à l'attention des seniors.
- Cartigny (17 août), l'une des 7 communes de la Champagne, prévoit 1'300 francs pour sa collaboration avec Pro Senectute en 2023.
- Collex-Bossy (19 août) indique prévoir 3840 francs pour 2023 pour la consultation sociale seniors, dont 0 pour Pro Senectute.
- Collonge-Bellerive (19 août) indique avoir créé en juin de cette année, avec les communes d'Anières, Corsier et Hermance, un service social dont le budget total ascendera à 800'000 francs. A ce stade il est impossible d'indiquer quelle part sera consacrée aux seniors. De même, aucune collaboration n'est à ce stade confirmée avec Pro Senectute, cette question reste à l'étude, mais dans le cadre de ce budget.

- Coligny (8 juillet) a répondu en indiquant n'être pas en mesure d'indiquer les orientations qui seront prises dans le cadre de son projet de budget 2023.
- Genève (4 août) indique envisager une collaboration avec Pro Senectute mais n'est pas en mesure de donner un chiffre. Une rencontre entre l'administration municipale et la direction de Pro Senectute a été agendée le 26 août.
- Grand-Saconnex (12 août) indique prévoir pour la consultation sociale seniors une somme de 56'000 francs, sans toutefois préciser la répartition de cette somme entre les charges internes de l'administration et Pro Senectute.
- Lancy (22 août) indique avoir renforcé son service social en vue des nouvelles responsabilités en matière de politique seniors. Au total, la charge prévue pour l'action sociale aux personnes âgées en 2023 ascendera à 216'000 francs. Aucune collaboration n'est toutefois prévue avec Pro Senectute.
- Meinier (15 juillet) indique prévoir pour son PB 2023 la somme de 3'000 francs pour une collaboration avec Pro Senectute. Elle annonce également disposer avec Gy et Jussy de 3 ETP d'assistant social pour tous les publics, et avoir l'intention avec ces deux communes d'affecter 0,1 ETP supplémentaire à la consultation sociale seniors.
- Meyrin (12 juillet) indique disposer de son propre service, sans en préciser la dotation budgétaire, et ne prévoit pas de contribution à Pro Senectute pour 2023 car elle n'a pas de collaboration avec cette entité.
- Presinge (12 juillet) prévoit 3000 francs pour sa participation au service social de Thônex, pour un service ouvert à toutes les catégories d'âge. En outre, elle prévoit 300 francs pour régler d'éventuelles factures individuelles auprès de Pro Senectute, avec laquelle elle n'envisage pas de contrat.
- Vernier (12 juillet) rappelle disposer d'un service social particulièrement développé à l'attention des seniors (le dispositif Senior Plus) dont le coût salarial se monte actuellement à 610'000 francs. La commune n'a à ce jour pas de relation contractuelle avec Pro Senectute mais indique être consciente du fait que près de 150 personnes résidant à Vernier bénéficient de son précieux soutien, raison pour laquelle la commune indique avoir ouvert avec Pro Senectute des discussions pour assurer le maintien de cette aide.

Les réponses des communes sont également annexées à la présente note.

J'espère que les éléments ci-dessus répondent aux attentes de votre commission et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments respectueux.



**Bernard Favre**  
Secrétaire général adjoint

Annexes:

- Lettre du 20 juin du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz à l'ACG
- Réponse du 5 juillet de l'ACG
- Réponses de 10 communes

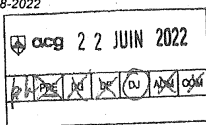


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la cohésion sociale  
**Le Conseiller d'Etat**

DCS  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

Monsieur Gilbert Vonlanthen  
Président  
Association des communes genevoises  
Case postale 1276  
1227 Carouge

N/réf. : TAP/BFA/ces/800678-2022  
V/réf. :



Genève, le 20 juin 2022

**Concerne : consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de me référer à l'information préalable que je vous ai transmise lors de la réunion bimestrielle entre la délégation du Conseil d'Etat aux communes et le Bureau de votre association.

La Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) du Grand Conseil a en effet adopté à l'unanimité le projet de loi 13090, tel que déposé par le Conseil d'Etat. En principe, le projet de loi pourra être voté aux extraits lors de la session des 1 et 2 septembre prochains.

Cela étant, la commission a prié le département de lui faire un rapport, d'ici au 23 août prochain, sur les intentions budgétaires de l'exécutif de chaque commune à l'égard de la consultation sociale, respectivement à l'égard de Pro Senectute. Ce rapport doit permettre de rassurer les commissaires sur le destin à court terme de la consultation sociale de Pro Senectute et favorisera, j'en suis convaincu, l'adoption du projet de loi et du règlement tels que nous les avons conjointement élaborés.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir faire en sorte d'informer l'exécutif de chaque commune, simplement par transmission du présent courrier, de cette demande de la commission. Les réponses pourront être adressées par courriel à Monsieur Bernard Favre, secrétaire général adjoint de mon département ([bernard.favre@etat.ge.ch](mailto:bernard.favre@etat.ge.ch)) et contenir, dans la mesure du possible, les éléments suivants:

- Quel montant anticipez-vous, à ce jour, d'inscrire au projet de budget 2023 de votre commune au titre de la consultation sociale des personnes âgées?
- Sur ce montant, quelle proportion prévoyez-vous d'attribuer à une éventuelle collaboration avec Pro Senectute?

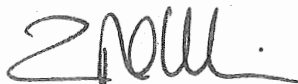
Afin de permettre de préparer l'information de la CACRI, ces éléments devraient nous parvenir au plus tard le lundi 22 août à 17h.

Je suis conscient que les données qui nous seront transmises ne sont, par définition, pas définitives avant l'adoption des budgets municipaux par les organes délibératifs et qu'elles doivent rester confidentielles jusqu'à l'issue des arbitrages budgétaires de chaque exécutif. C'est pourquoi l'information qui sera transmise à la CACRI fera l'objet d'une information à la commission mais ne sera pas publique et sera ainsi soustraite au droit d'accès prévu par la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), conformément aux exceptions que celle-ci prévoit à son article 26, al. 2, let. c.

Je précise également que l'invitation à transmettre ces données n'est pas contraignante et je remercie d'avance les exécutifs communaux qui voudront bien contribuer à cette information.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration dans ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Bien c. ts,



Thierry Apothéloz





CE	AIGLE: 800722-2022
SG	E:
07 JUL. 2022	
Pour info: P. 13090	
Traitement:	
<input checked="" type="checkbox"/> PLP	<input type="checkbox"/> Urgent <input type="checkbox"/> TD

Département de la cohésion sociale  
**Monsieur Thierry Apothéloz**  
Conseiller d'Etat  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

Carouge, le 5 juillet 2022

**Concerne : consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre courrier du 20 juin dernier, relatif à l'objet susmentionné, nous est bien parvenu et son contenu n'a pas manqué de nous surprendre.

En effet, et comme vous le savez, les éléments chiffrés sollicités, pour autant qu'ils soient déjà connus et disponibles, relèvent de la plus stricte autonomie des communes.

Cela étant, dans un esprit de collaboration, nous avons bien fait suivre votre courrier à nos membres afin que les communes puissent vous répondre directement si elles le souhaitent.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Nicolas Diserens  
Directeur général

Gilbert Vonlanthen  
Président

*Copie : Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs communaux genevois*

Cologny, le 8 juillet 2022

CE	AIGLE: 800320-8022
SG	E:
11 JUL. 2022	
Pour info: BEA	
Traitement: MUR	
<input checked="" type="checkbox"/> PLP	<input type="checkbox"/> TD

Monsieur Thierry APOTHELOZ  
Conseiller d'Etat en charge du  
Département de la Cohésion sociale  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

N/R. : affaire n° 929 / document n° 53075

**Consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et la canton (LRT-1)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous nous référons au courrier que vous avez adressée en date du 20 juin 2022 à Monsieur Gilbert Vonlanthen, Président de l'Association des communes genevoises, au sujet de l'objet cité en référence.

La commission sociale se réunissant dans le courant du mois de septembre 2022, ses membres se prononceront, sous forme de préavis, sur le montant à inscrire au budget 2023 au titre de la consultation sociale des personnes âgées, ainsi que sur le montant alloué en vue d'une éventuelle collaboration avec Pro Senectute.

Les propositions de cette commission seront ensuite soumises à celle des finances qui se réunira au mois de novembre.

Enfin, le Conseil municipal votera, dans sa séance du 15 décembre 2022, le budget de fonctionnement pour l'exercice 2023, présenté par la commission des finances.

De plus, comme l'a relevé Monsieur Vonlanthen dans la réponse qu'il vous a adressée le 5 courant, ces éléments relèvent de la plus stricte autonomie des communes. Dès lors, il sera décidé ultérieurement si ces chiffres seront communiqués ultérieurement.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous informons que notre commune ne sera pas en mesure de vous transmettre les informations souhaitées au 22 août prochain.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portées à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de notre parfaite considération.

Le Conseiller administratif délégué :

  
Pascal HORNUNG

**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** PASCHE Sébastien <Sebastien.PASCHE@meyrin.ch>  
**Envoyé:** mardi 12 juillet 2022 16:50  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Objet:** Consultation sociale, et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)

Cher Monsieur,

Le Conseil administratif a bien reçu le courrier du Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz concernant la consultation sociale et le vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, par l'intermédiaire de l'ACG, et il vous en remercie.

Concernant la consultation sociale des personnes âgées à Meyrin, aucun montant n'est prévu pour la fondation Pro Senectute dans la mesure où la Ville ne collabore pas avec cette entité.

En effet, la ville de Meyrin est dotée de son propre service des aînés qui fournit directement un certain nombre de prestations à la population des seniors, notamment en matière de consultation sociale.

En vous remerciant d'avance de prendre bonne note de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur, mes salutations distinguées.

**MEYRIN**Sébastien PASCHE  
Assistant politiqueSECRETARIAT GENERAL  
Ville de Meyrin+41229891614  
CP 367 - 1217 Meyrin 1**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** FAVRE ROMANO Virginie <v.favre@meinier.ch>  
**Envoyé:** vendredi 15 juillet 2022 08:22  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Objet:** consultation sociale - commune de Meinier

Bonjour,

Selon votre demande, nous vous informons que la commune de Meinier a décidé, afin de répondre aux nouvelles demandes, d'augmenter le pourcentage d'activité de notre coordinatrice sociale de 60 à 70% dès septembre 2022 et de partager ces 10% supplémentaires avec les commune de Gy et Jussy. Il est également envisagé d'ouvrir un demi-poste supplémentaire ces prochaines années si nécessaire.

Par ailleurs, un montant de Frs 3'000.- sera mis au budget 2023 pour les prestations Pro Senectute.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons nos meilleures salutations.

*Virginie Favre-Romano*  
Comptable



Mairie de Meinier • Route de Gy 17 • CH - 1252 Meinier  
[v.favreromano@meinier.ch](mailto:v.favreromano@meinier.ch)  
 ☎ +41 22 722 12 12 • Fax +41 22 722 12 11 • <http://www.meinier.ch>

**Favre Bernard (DCS)**

**De:** LECOCQ Nastassia <N.LECOCQ@vernier.ch> de la part de Ville de Vernier - SSG - Secrétariat général <ssg@vernier.ch>  
**Envoyé:** mardi 12 juillet 2022 10:29  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Objet:** TR: Consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)  
**Pièces jointes:** EXT\_LE\_DCS\_APOTHELOZ\_consultation sociale et le vote du PL13090 modifiant la loi sur la repartition des taches entre communes et canton.pdf

Monsieur le Secrétaire général adjoint,  
Cher Monsieur Favre,

Par le présent message, nous répondons à la demande adressée par Thierry APOTHÉLOZ à l'ensemble de communes genevoises (par le biais de l'ACG) dans son courrier du 20 juin 2022.

Comme vous le savez, la Ville de Vernier investit depuis de nombreuses années de manière conséquente dans ses politiques sociales, sur le plan collectif et individuel, convaincue que de nombreux enjeux de cohésion se jouent à l'échelon local qui est le nôtre.

Dans ce cadre, encouragés par diverses expériences de terrain déterminantes, nous avons développé une action ambitieuse en faveur, notamment, de la population des plus de 65 ans. Réseau de veille, démarches d'information ou de sensibilisation, accompagnement à domicile (administratif, financier, social, juridique, de compagnie), prestations ciblées, aide au transport, repas solidaires, coordination des intervenant-e-s, etc. : aujourd'hui, ce sont plus d'une dizaine de professionnel-le-s qui, au sein du service de la cohésion sociale (SCS), se dédient partiellement ou entièrement à ce public à travers une très large palette de prestations et projets. Cet effort, porté par le service compétent, mais aussi l'ensemble de l'administration (en support) et nos nombreux partenaires (souvent soutenus par la Ville de Vernier, par le biais de subventions monétaires et non-monétaires, comme par la mise à disposition de locaux), représente bien entendu un coût certain, qu'il est cependant difficile d'évaluer avec exactitude. Nous pouvons ici mentionner, à titre d'illustration, que seuls les coûts salariaux de l'implication du SCS en faveur de la population des seniors s'élève à CHF 610'000.- annuels (entièrement financés sur les budgets municipaux depuis 2022).

Nous entretenons de bons rapports de collaborations avec Pro Senectute, qui offre un précieux soutien (sous une forme plus ponctuelle) à près de 150 personnes résidant à Vernier. Nous sommes conscients des difficultés que rencontre aujourd'hui cet acteur sur le plan financier, et avons ouvert avec sa direction des discussions, qui sont toujours en cours, sur les meilleurs moyens de maintenir l'aide qui est offerte (maintien de la complémentarité actuelle, renforcement de celle-ci, transmission des dossiers suivis à la commune). Ces discussions, nous ne les menons pas par contrainte politique (nous estimons déjà assumer notre responsabilité dans ce domaine), mais par égard pour les personnes concernées, à qui nous voulons continuer d'offrir un service public satisfaisant.

En espérant que ces quelques informations vous seront utiles et en restant à votre disposition en cas de besoin, je vous adresse, Monsieur le Secrétaire général adjoint, cher Monsieur Favre, mes salutations les meilleures.

**Pour Martin STAUB, Conseiller administratif :****Nastassia LECOCQ**

Assistante de direction au secrétariat général

N.LECOCQ@vernier.ch

T. 022 306 06 10

**Secrétariat général - SSG**CP 520  
1214 Vernier

ssg@vernier.ch

**VERNIER**   
Une Ville pas Commune  [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch)

**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** GANDOLFO Pierre-Alexandre <PA.GANDOLFO@AVULLY.CH>  
**Envoyé:** mercredi 27 juillet 2022 12:05  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Cc:** BAUDIN CYRIL (ACG)  
**Objet:** Consultation sociale et vote du PL 13090 - Courrier du 20 juin 2022 - Commune d'Avully

Salut Bernard,

J'espère que tu vas bien.

Je fais suite au courrier de Thierry Apothéloz du 20 juin 2022 qu'il a adressé à l'ACG au sujet de l'objet cité.

La commune d'Avully ne peut actuellement indiquer le montant qu'elle entend inscrire à son PB 2023 au titre de consultation sociale des personnes âgées. A titre indicatif, la commune d'Avully a versé Frs 7'300.- à ProSenectute pour le traitement et le suivi de dossiers en 2021. Il est vraisemblable que la Champagne mette en place une collaboration intercommunale avec ProSenectute en 2023 mais cela étant encore non décidé, ni sur le fond, ni sur la forme, il n'est donc pas possible d'indiquer à ce stade quels en seraient les proportions.

Je te prie de recevoir mes salutations les meilleures.

**Pierre-Alexandre Gandolfo**  
Secrétaire général  
D 022 756 92 52

**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** Edouard.Martin@ville-ge.ch  
**Envoyé:** jeudi 4 août 2022 22:21  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Cc:** Mimouni Serge (Ville)  
**Objet:** Consultation sociale : demande de Monsieur Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, adressée le 20 juin 2022 à Monsieur Gilbert Vonlanthen, président de l'ACG

Cher Monsieur,

Suite au courrier du Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, au sujet de la consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1), la Ville de Genève peut vous confirmer qu'un montant sera inscrit dans son budget conformément aux discussions menées entre le Département de la cohésion sociale et de la solidarité et Pro Senectute. A l'heure actuelle, celui-ci n'est pas arrêté.

En vous priant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, je vous adresse, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

**Genève,  
ville sociale et solidaire**

Edouard Martin  
Directeur adjoint ai  
T. +41 22 418 4908  
F. +41 22 418 4901  
[edouard.martin@ville-ge.ch](mailto:edouard.martin@ville-ge.ch)

Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)  
Département de la cohésion sociale et de la solidarité  
rue de l'Hôtel-de-Ville 4  
1204 Genève  
[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)

**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** STOCCO François <F.STOCCO@bernex.ch>  
**Envoyé:** vendredi 29 juillet 2022 16:59  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Objet:** RE: Consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)  
**Pièces jointes:** EXT\_LE\_DCS\_APOTHELOZ\_consultation sociale et le vote du PL13090 modifiant la loi sur la repartition des taches entre communes et canton.pdf; 315-0722\_LE\_DCS\_APOTHELOZ\_10 consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la LRT-1.pdf

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

En réponse au courrier de M. le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, transmis par l'ACG, nous vous apportons les réponses suivantes en ce qui concerne la commune de Bernex :

- Montant prévu au budget 2023 au titre de la consultation sociale des personnes âgées : CHF 120'000.-
- Montant prévu pour la collaboration avec Pro Senectute : CHF 1'500.-.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, nous vous adressons nos meilleures salutations.

**François STOCCO**  
Secrétaire général

\*\*\*\*\*

Mairie de Bernex | Rue de Bernex 311 | 1233 Bernex | [www.bernex.ch](http://www.bernex.ch)  
Tél. 022 850 92 92 | Fax 022 850 92 93 | [f.stocco@bernex.ch](mailto:f.stocco@bernex.ch)



Merci de penser à notre environnement - Faut-il vraiment imprimer ce message?

**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** HAUCK BERNARD Nicole <N.HAUCK@grand-saconnex.ch>  
**Envoyé:** vendredi 12 août 2022 15:56  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Cc:** POMATTO Michel (ACG); GONCZY Michel (ACG); MASCALI Anthony (ACG)  
**Objet:** TR: Consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)  
**Pièces jointes:** EXT\_LE\_DCS\_APOTHELOZ\_consultation sociale et le vote du PL13090 modifiant la loi sur la répartition des taches entre communes et canton.pdf; 315-0722\_LE\_DCS\_APOTHELOZ\_10 consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la LRT-1.pdf

Cher Monsieur,

Au nom de la ville du Grand-Saconnex, je reviens vers vous pour répondre à la sollicitation de Monsieur Thierry Apothéloz, adressée à l'ACG en date du 20 juin dernier.

A ce jour, je peux vous confirmer qu'un montant de CHF 56'000.- a été mis au budget pour couvrir les suivis individuels aux Seniors actuellement estimés. Ceci dit, la répartition entre la prise en charge communale et celle convenue avec Pro Senectute reste indéterminée à ce jour. Nous ne pourrions nous prononcer plus précisément qu'après les avoir rencontré, ce qui est prévu début septembre.

En espérant que cette réponse, bien que partielle, vous soit utile.

Veuillez recevoir, Cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Nicole Hauck Bernard  
Service de l'action sociale et communautaire  
Cheffe de service  
Ligne directe : 022 920 99 44

*Absente les lundi, mardi et mercredi après-midi*

[www.grand-saconnex.ch](http://www.grand-saconnex.ch)



*Par égard pour l'environnement, merci d'examiner s'il vous est vraiment nécessaire d'imprimer ce document.*

**De :** SERMONDADE Priscille <[p.sermondade@acg.ch](mailto:p.sermondade@acg.ch)>  
**Envoyé :** mercredi, 6 juillet 2022 15:36  
**Objet :** Consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)

**Ce message est envoyé aux magistrats communales et magistrats communaux ainsi qu'aux mairies**

Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs communaux,  
Mesdames, Messieurs,

À la demande du département de la cohésion sociale (DCS), nous vous remettons en annexe un courrier de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, en rapport avec l'objet cité en titre, pour une éventuelle suite à donner. Nous joignons également à ces lignes, pour votre information, notre réponse à cette lettre.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agrèer, Mesdames et Messieurs les membres des exécutifs communaux, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

---

**Priscille Sermondade**  
Assistante de direction

ACG  
**Association des communes genevoises**  
Boulevard des Promenades 20  
Case postale 1276 - 1227 Carouge  
Tél. 022.304.55.00 - fax 022.304.55.01  
[p.sermondade@acg.ch](mailto:p.sermondade@acg.ch)

---

### **Favre Bernard (DCS)**

**De:** BOLLE DE PAOLI Delphine <D.BOLLEDEPAOLI@cartigny.ch>  
**Envoyé:** mercredi 17 août 2022 12:37  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Objet:** Budget communal consultation sociale aînés

Cher Monsieur,

Pour faire suite à la demande de M. Thierry Apothéloz, voici les informations demandées:

Les 7 communes de la Champagne se sont rapidement réunies ce printemps et ont fait appel à Pro Senectute. Nous avons décidé d'organiser une permanence sociale (bus social) 1x par mois, le jeudi, dès septembre prochain. En ce qui concerne la commune de Cartigny, le montant inscrit au budget 2023 pour cette prestation est de 1300.-

Restant à votre disposition pour tout complément dont vous pourriez avoir besoin, je vous adresse, Cher Monsieur, mes messages les meilleurs.

Delphine Bolle de Paoli, Adjointe au Maire



**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** AUBERT Nicole <N.AUBERT@collex-bossy.ch>  
**Envoyé:** vendredi 19 août 2022 17:36  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Cc:** CHAHLAOUI Skander (ACG)  
**Objet:** consultation sociale

Votre référence :  
TAP/BFA/ces/800678-2022

Monsieur,

Dans un souci de collaboration et comme préciser dans votre courrier ces données n'étant pas contraignante, nous vous prions de bien trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

- Quel montant anticipez-vous, à ce jour, d'inscrire au projet de budget 2023 de votre commune au titre de la consultation sociale des personnes âgées ?  
CHF 320.- / permanence, donc un total de CHF 3840.-.
- Sur ce montant, quelle proportion prévoyez-vous d'attribuer à collaboration avec Pro Senectute?  
Etant partenaire d'un autre organisme, la proportion sera de CHF0.-

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Monsieur Favre, nos meilleures salutations.



**Commune de  
Collex-Bossy**

Nicole Aubert  
Responsable de la cohésion sociale et de l'accueil  
199, rte de Collex - 1239 Collex-Bossy / Genève  
Tél. : +41 22 959 77 00  
[n.aubert@collex-bossy.ch](mailto:n.aubert@collex-bossy.ch)  
[www.collex-bossy.ch](http://www.collex-bossy.ch)



**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** GIRARD BESSON Nathalie <N.GIRARDBESSON@collonge-bellerive.ch>  
**Envoyé:** vendredi 19 août 2022 18:08  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Cc:** THORENS Philippe (ACG)  
**Objet:** Consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT - 1)

Monsieur le secrétaire général adjoint, Cher Monsieur,

Nous nous référons à la demande de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, transmise à la présidence de l'Association des communes genevoises, sollicitant des informations à destination de la CACRI et nous vous communiquons les éléments suivants :

**1. Quel montant anticipez-vous, à ce jour, d'inscrire au projet de budget 2023 de votre commune au titre de la consultation sociale des personnes âgées ?**

Les communes d'Anières, Corsier et Hermance, ce sont associées, il y a quelques mois, au service des affaires sociales de la commune de Collonge-Bellerive, afin de délivrer des prestations sociales individuelles aux près de 15'000 habitants des 4 communes. Ainsi le service littoral a ouvert officiellement ses portes le 1<sup>er</sup> juin 2022. Son budget 2023 global, pour les quatre communes, s'élève à un peu plus de CHF 800'000 pour son fonctionnement et les prestations prévues d'être délivrées à l'ensemble des catégories de la population.

Compte tenu que cette offre est en grande partie nouvelle, il nous est très difficile d'estimer la part qui revient à la consultation sociale des personnes âgées et nous ne pensons pas être en mesure d'avoir une vision stabilisée avant 2024, voire 2025. Dans ce sens, nous ne pouvons pas vous communiquer de données plus précises.

**2. Sur ce montant, qu'elle proportion prévoyez-vous d'attribuer à une éventuelle collaboration avec Pro Senectute ?**

L'éventuelle collaboration avec Pro Senectute, a fortiori le type de convention qui pourrait être signé avec cette fondation, est en cours d'évaluation et les aspects financiers sont inclus dans le montant du budget susmentionné.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le secrétaire général adjoint, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Nathalie Girard Besson  
Secrétaire générale

D +41(0)22 722 11 62

---

**COMMUNE DE COLLONGE-BELLERIVE**

Chemin du Château-de-Bellerive 1 • Case postale 214 • CH - 1222 Vésénaz  
T +41(0)22 722 11 50 • F +41(0)22 722 11 66 • collonge-bellerive.ch

**Favre Bernard (DCS)**

---

**De:** RASCA Nicole <N.RASCA@lancy.ch>  
**Envoyé:** lundi 22 août 2022 08:12  
**À:** Favre Bernard (DCS)  
**Cc:** RIONDEL-CARRARD Alicia (ACG); KUNZI Vincent (ACG); MOYARD Salima (ACG)  
**Objet:** Consultation sociale des personnes âgées - Lancy

Monsieur,

Suite à la demande de M. Apothéloz dans son courrier du 20 juin 2022 destiné à l'ACG, je vous communique ci-dessous les éléments de réponses pour la Ville de Lancy :

❖ **Quel montant anticipez-vous, à ce jour, d'inscrire au projet de budget 2023 de votre commune au titre de la consultation sociale des personnes âgées?**

CHF 216'217.-

- 27% des charges salariales des 500% d'AS selon notre quota de suivis de personnes âgées.
- 100% du nouveau poste d'AS à 50% mis au budget 2023 pour la reprise des dossiers de Pro Senectute
- 10% des charges salariales du 70% du poste de déléguée aux aînés (temps estimé sur son taux d'activité pour la consultation sociale individuelle)

❖ **Sur ce montant, quelle proportion prévoyez-vous d'attribuer à une éventuelle collaboration avec Pro Senectute?**

0.-

Nous reprenons le suivi des dossiers directement au sein de notre service des affaires sociales et du logement avec l'engagement d'un.e assistant.e social.e à 50%, soit un budget de CHF 52'718.-.

❖ **Pour compléter l'information, le budget 2022, s'élève à CHF 128'166.-.**

- 27% des charges salariales des 350% d'AS actuels.les selon notre quota de suivis de personnes âgées
- 10% des charges salariales du 70% du poste de déléguée aux aînés.

En restant à disposition pour tout complément d'information, je vous adresse, Monsieur, mes meilleures salutations.

---

Nicole Rasca

Administratrice

Ville de Lancy

Service des affaires sociales et du logement

3, avenue Eugène-Lance

1212 Grand-Lancy

T + 41 (0)22 706 16 82

E [n.rasca@lancy.ch](mailto:n.rasca@lancy.ch)

I <http://www.lancy.ch>



-> Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message

**Mairie**

Chemin Charles-Borgeaud 27  
1213 Onex  
Tél. + 41 (0) 22 879 59 59  
Fax + 41 (0) 22 879 59 55  
[www.onex.ch](http://www.onex.ch)  
[mairie@onex.ch](mailto:mairie@onex.ch)

N/réf. : TS/CAK

Commission des affaires communales,  
régionales et internationales  
Monsieur Philippe POGET  
Président  
Secrétariat général du Grand Conseil  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Onex, le 26 août 2022

**Concerne :** consultation sociale et vote du PL 13090 modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1)

Monsieur le Président,  
Cher Philippe,

Au nom du Conseil administratif de la Ville d'Onex, je fais suite à votre demande du mois de juin, transmise par le Département de la cohésion sociale le 20 juin à l'Association des communes genevoises.

En termes de processus budgétaire, votre demande de renseignements pour le chiffrage global ou s'agissant des éventuelles collaborations avec Pro Senectute est prématurée. Le Conseil administratif achève actuellement l'élaboration du budget pour l'exercice 2023. In fine, il reviendra au Conseil Municipal de Ville d'Onex de voter le budget à l'automne prochain.

Concernant plus spécifiquement la consultation sociale, la Ville d'Onex dispose depuis de nombreuses années d'une consultation sociale ouverte aux seniors et assurée par une équipe de professionnelles, salariées par la Ville d'Onex. Pour cette raison, elle n'entend pas inscrire au projet de budget 2023 un montant spécifique afin de mandater Pro Senectute pour une consultation sociale.

.. / ..

Cependant, la Ville d'Onex envisage de proposer une nouvelle prestation grâce à un partenariat spécifique avec Pro Senectute. Cette prestation, estimée à environ Fr. 40'000.00, vise à renforcer le suivi de certains dossiers issus de la consultation sociale communale. Cette prestation doit encore être soumise aux arbitrages finaux du Conseil administratif et, in fine, confirmée à l'occasion du vote du budget par le Conseil municipal, prévu le 15 novembre.

En espérant avoir répondu au mieux à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Philippe, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif  
de la Ville d'Onex



Carole-Anne KAST  
Maire

Copie :

- M. Bernard Favre, Secrétaire général adjoint, Directeur du Service des affaires communales, Département de la cohésion sociale.
- M. Gilbert Vonlanthen, Président de l'Association des Communes Genevoises

## ANNEXE 6

**De :** [Rodriguez Tina \(SEC-GC\)](#)  
**A :** [COM-Affaires communales](#)  
**Cc :** [Ormen Alexia \(SEC-GC\)](#); [Favre Bernard \(DCS\)](#); [Burqy Françoise \(DCS\)](#)  
**Objet :** CACRI - M 2773 compléments communes  
**Date :** mardi 30 août 2022 10:10:47  
**Pièces jointes :** [Lt Onex 26-08-2022.pdf](#)

---

Mesdames et Messieurs les membres de la CACRI,

Suite à la CACRI de la semaine dernière, les communes ont été à nouveau sollicitées et voici les réponses transmises par M. Favre :

- Céligny, qui prévoit d'y consacrer 6000 francs, mais mandatera Dôme Seniors et pas Pro Senectute ;
- Versoix, qui prévoit 10'000 francs pour Pro Senectute ;
- la Ville de Genève qui confirme souhaiter une collaboration étendue avec Pro Senectute pour 2023 pour lui confier la responsabilité de la consultation sociale.
- Troinex indique ne pas souhaiter de collaboration avec Pro Senectute, mais voulait néanmoins verser 300.- à cette entité pour chaque senior qui la consulterait.
- Anières a confirmé la réponse de Collonge Bellerive de la semaine précédente avec exactement le même texte.

Vous trouverez également la réponse de la Ville d'Onex ci-joint et sur Accord.

Bien cordialement.

**Tina Rodriguez**

Secrétaire scientifique de commissions

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Secrétariat général du Grand Conseil**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Case postale 3970 - 1211 Genève 3

Téléphone : 022 327 91 54

Courrier interne : A106E3/GC

<http://ge.ch/grandconseil/>

*Absente le mercredi*

## ANNEXE 7

Liste des communes et partenariats pour 2023

Commune	Titre	Contact au service social	RDV	Suite donnée - convention 1, 2 ou 3	1	2	3	Montant budgété
Aire-la-Ville	Madame	Christine RAMBACH	Mardi 3 mai à 17 h à la Mairie d'Ayusy	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Anières	Monsieur	Pascal PECAUT	Mercredi 17 août à 12 h 30 à Collonge-Bellerive	Convention mixte en cours		X		3 000,00 CHF
Avully	Monsieur	Cyril BAUDIN	Mardi 3 mai à 17 h à la Mairie d'Avusy	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Avusy	Monsieur	Olivier GOY	Mardi 3 mai à 17 h à la Mairie d'Avusy	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Barдонnax	Madame	Béatrice GUEX-CROSIER	Mercredi 15 juin à 9 h avec Mme Laurence NICOLET et M. Claude CROTTA	Convention mixte signée		X		
Bellevue	Madame	Anne-Catherine HURNY	Rencontre reportée à l'automne, après l'arrivée de l'assistant social en cours de recrutement.					
Bernex	Monsieur	Gilbert VONLANTHEN	Vendredi 17 juin à 9 h avec Claudia LOUP	Information par téléphone, convention accès aides financières en cours			X	
Carouge	Madame	Anne HILTPOLD	Jeudi 19 mai à 14 h avec Mme HILTPOLD, M. François BERTHOUD (chef service service social) et Mme Noémie SOMMER (resp. secteur solidarité)	Ne souhaite pas de collaboration.				
Cartigny	Madame	Delphine BOLLE DE PAOLI	Mardi 3 mai à 17 h à la Mairie d'Avusy	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Céligny	Monsieur	Henri LOUVRIER	Mardi 10 mai à 11 h avec M. LOUVRIER	Ne souhaite pas de collaboration.				
Chambésy	Monsieur	Philippe PASCHE	Mardi 29 novembre à 19 h avec M. PASCHE et Mme FREY					
Chancy	Madame	Charlät DUBELLY HÄTINGUAS	Mardi 3 mai à 17 h à la Mairie d'Avusy	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Chêne-Bougeries	Madame	Marion GARCIA-BEDETTI	Lundi 3 octobre à 11 h avec Mme Marion GARCIA-BEDETTI	Aucune orientation pour l'instant				
Chêne-Bourg	Monsieur	Philippe MOSER	Jeudi 23 juin à 11 h - M. Philippe MOSER et Mme Leyla AHMARI TALEGHANI	Convention mixte en cours	X			
Choulex	Madame	Delphine KRÄHENBÜHL	Lundi 16 mai à 16 h avec Mme Delphine KRÄHENBÜHL	Convention mixte en cours			X	2 000,00 CHF
Collex-Bossy	Monsieur	Skander CHAHLAOUI		Ne souhaite pas de collaboration				
Collonge-Bellerive	Monsieur	Philippe THORENS	Mercredi 17 août à 12 h 30 à Collonge-Bellerive, avec Corsier, Anières et Hermance	Convention mixte en cours	X			10 000,00 CHF
Coligny	Monsieur	Pascal HORNUNG	Lundi 13 juin à 14 h avec M. Pascal HORNUNG et Mme Elena LEGORATTO, resp. service social.	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Confignon	Madame	Elisabeth GABUS-THORENS	Lundi 3 octobre à 9 h avec Mme Elena GIARIO - Resp. pôle social	Aucune orientation pour l'instant				
Corsier	Monsieur	François JACCARD	Mercredi 17 août à 12 h 30 à Collonge-Bellerive	Convention mixte en cours	X			
Dardagny	Madame	Laure BOVY	Se concerte avec Russin et Satigny	Ne souhaite pas de collaboration.				
Genéve	Madame	Christina Kitos	Mercredi 11 mai à 14 h avec M. MIMOUNI et M. MARTIN	Convention délégalion à PS GE signée	X			700 000,00 CHF
Genthod	Madame	Karen GUINAND	Lundi 27 juin à 10 h avec Mme Karen GUINAND et MnéPARD-FLUMET	Convention accès aides financières signée		X		
Grand-Lancy	Madame	Salma MOYARD	Mercredi 25 mai à 11 h avec M. KUNZI et Mme RIONDEL-CARRARD	Ne souhaite pas de collaboration.				
Gy	Madame	Magali OUEDRAOGO	Lundi 9 mai à 10 h 30 avec Mme Magali OUEDRAOGO	Convention mixte en cours		X		
Hermance	Madame	Karine BRUCHEZ	Mercredi 17 août à 12 h 30 à Collonge-Bellerive, avec Corsier	Aucune orientation pour l'instant				
Jussy	Monsieur	Stéphane HOSTETTLER	Mercredi 4 mai à 11 h avec M. Stéphane HOSTETTLER	Convention mixte signée		X		
Lacornex	Monsieur	Jean-Pierre GANTNER	Mardi 3 mai à 17 h à la Mairie d'Avusy	Convention délégalion à PS GE signée	X			
Le-Grand-Saconnex	Madame	Mme Nicole Hauck	Lundi 5 septembre à 10 h avec M. Michel Pomatto (Conseiller admin.) et Mme Nicole Hauck (resp. cohésion sociale)	Convention mixte en cours		X		6 000,00 CHF
Meinier	Madame	Coranda PIERREHUMBERT	Mardi 28 juin à 14 h avec Mme Coranda PIERREHUMBERT	Convention mixte en cours	X			
Meyrin	Monsieur	Eric CORNUZ	Lundi 2 mai à 15 h à Meyrin avec Eric CORNUZ et Mme LUZZATTO resp. aînés	Aucune orientation pour l'instant				
Onex	Madame	Carole-Anne KAST	mercredi 8 juin à 9 h avec Mme KAST et M. SAVARY	Convention mixte en cours	X			40 000,00 CHF
Perly	Monsieur	Fernand SAVIGNY	lundi 12 décembre à 10 h avec M. Savigny					
Pian-les-Quates	Monsieur	Xavier MAGNIN	Mardi 7 juin à 14 h avec M. MAGNIN et Mme Camille GOBET	Convention mixte en cours		X		
Presinge	Madame	Emmanuel SPINEDI	Collaboration avec Thônex abandonnée	Convention mixte signée		X		
Puplinge	Monsieur	Jérôme GRAND	Mardi 20 septembre à 17 h 30 avec M. Jérôme GRAND	Convention mixte en cours		X		
Russin	Madame	Suzanne SERAFINI	Se concerte avec Dardagny et Satigny	Convention délégalion à PS GE signée	X			
Satigny	Madame	Anne PENET	RDV prévu en septembre 2022	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Soral	Madame	Céline FONTAINE	Mardi 3 mai à 17 h à la Mairie d'Avusy	Convention délégalion à PS GE en cours	X			
Thônex	Monsieur	Bruno DA SILVA	Lundi 16 mai à 9 h avec M. DA SILVA. RDV mardi 6 décembre à 10 h	Convention délégalion à PS GE en cours				
Troinex	Madame	Béatrice HIRSCH	Mercredi 17 août à 9h, Mme Stéphanie METZGER. RDV jeudi 24 novembre à 16 h 30					
Vandoeuvres	Madame	Laurence MISEREZ	Mercredi 1er juin à 14 h - Mme MISEREZ et M. GENOUD	Convention mixte signée		X		
Vernier	Monsieur	Martin STAUB	Vendredi 3 juin à 9 h - M. STAUB, Mme FIORETTA et M. KETTENACKER	Convention mixte envisagée		X		
Versois	Madame	Ornela ENHAS	Mardi 17 mai à 15 h - Mme Ornela ENHAS	Aucune orientation pour l'instant				
Veyrier	Madame	Aline TAGLIABUE	Mercredi 8 juin à 11h avec Mme TAGLIABUE	Ne souhaite pas de collaboration pour 2023, peut-être en 2024				

28 11 22

TOTAL

761 000,00 CHF

	Conventions signées ou en cours de réalisation
--	------------------------------------------------

	Refus de partenariat
--	----------------------